

**Séance du jeudi 3 septembre 2020 - après-midi**

**Sitzung vom Donnerstag, 3. September 2020 – Nachmittag**

Présidence : Ruppen Felix, membre du Collège présidentiel

Ouverture de la séance / Eröffnung der Sitzung: 03.09.2020, 14h00

*Ordre du jour / Tagesordnung:*

1. Examen des principes : Rapport de la Commission thématique 1  
*Prüfung der Grundsätze: Bericht der thematischen Kommission 1*
2. Examen des principes : Rapport de la Commission thématique 2  
*Prüfung der Grundsätze: Bericht der thematischen Kommission 2*
3. Modification du Règlement de la Constituante du 5 juin 2019  
*Änderung des Reglements des Verfassungsrates vom 5. Juni 2019*

1. **Examen des principes : Rapport de la Commission thématique 1 (suite)**  
**Prüfung der Grundsätze : Bericht der thematischen Kommission 1 (Fortsetzung)**

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Ich hoffe, Sie hatten Zeit, ein kleines Mittagessen einzunehmen und sind wieder gestärkt für die nächsten Stunden. Wie lange es geht, das werden wir dann noch am späteren Nachmittag entscheiden. Ich bitte Sie, sich wieder mit der Karte anzumelden, weil die Anmeldung ist inzwischen gelöscht, also jeder sollte sich mit seiner Karte wieder anmelden. Zum Weiteren möchte ich mich auch bei valais/Wallis bedanken für das Mineralwasser, das Sie uns gratis zur Verfügung stellen. Es hat beiderlei Wasser da, mit und ohne Kohlensäure und ich denke, wenn man fest arbeitet, muss man auch genügend Wasser trinken. Nun, wir haben heute morgen speditiv gearbeitet. Ich hatte eine/zwei Rückmeldungen, dass wir bei den Abstimmungen ein bisschen schnell sind. Ich werde versuchen, Ihnen da ein wenig mehr Zeit zu geben, aber wer noch überlegen muss, wie er abstimmen will, ist wahrscheinlich dann trotzdem zu spät. Ich bitte Sie, sich daher gut vorzubereiten, damit wir nicht allzu viel Zeit dort verlieren.

Wir werden nun mit Block 5 von der Revision weiterfahren und zurückschauen. Ich habe hier Wortmeldungen, als erstes gebe ich das Wort an Herrn Kurt Regotz.

**Regotz Kurt, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO**

Geschätzter Präsident, werte Verfassungsratskolleginnen und -kollegen. Wir beginnen den Nachmittag mit der Revision der Verfassung, quasi mit den Schlussbestimmungen. Ich möchte hier kurz durchgehen, was unsere Kommission als Vorschläge hat.

Zum Punkt F.1.1. da sagen wir, dass der Vorschlag der CVP valais romand klarer formuliert ist und dass man den übernehmen soll, die Meinung ist die gleiche. Bei Punkt F.1.2 sind wir der Meinung, dass die Zahl der Unterschriften bei 6'000 belassen werden soll. Wir haben nicht Angst, dass dadurch zuviele Revisionen der Verfassung oder teils verlangt werden. Auch haben wir an den Fristen der Behandlung festgehalten. Bei Punkt F.1.3 sind wir inhaltlich einverstanden und es ist eine Frage der Übersetzung, "opportunité" ist nicht zwingend das, was wir auf Deutsch übersetzt haben. In Punkt F.2.1 umschreiben wir das Prozedere bei der Annahme von Initiativen zur Revision der Verfassung und wir sehen dort vor, dass dann eine separate Kommission gebildet werden sollte und das bedingt ein bisschen auch aus der Erfahrung, die wir jetzt beim jetzigen Verfassungsrat gemacht haben. F.2.2 legen wir dar den detaillierten Vorgang. Bei Punkt G.1 bei den Schlussbestimmungen lassen wir die Frist der Umsetzung offen und haben nicht diese 5 Jahre und wir sind auch der Meinung, dass es keine zusätzliche Kommission braucht.

Und wenn ich jetzt schon bei den Schlussbestimmungen bin, erlaube ich mir auch zum Schluss der Arbeit unserer Kommission, nochmals all unseren Kommissionsmitgliedern, mit dem Vizepräsident, Berichterstatter und den restlichen 11 Mitgliedern herzlich zu danken. Ich danke aber auch allen Verfassungsrätinnen und Verfassungsräten, die unseren Bericht sehr konstruktiv entgegengenommen haben und bin auch dankbar für die Impulse, die die Kommission 1 erhalten hat. Danke.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Ich erteile das Wort an Léa Rouiller Dessimoz

**Rouiller Dessimoz Léa, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens**

Monsieur le Président, chères et chers collègues, le groupe Verts et Citoyens est d'avis qu'il est nécessaire de préciser la notion de "sans retard" dans le point G.1.1. Qu'est-ce que "sans retard" ? La réponse est bien évidemment subjective. Nous vous proposons 5 ans. 5 ans est un

laps de temps idéal, ni trop optimiste, ni trop pessimiste. Un temps qui permettrait d'ancrer rapidement à la Constitution sans l'imposer brutalement.

Ce seraient 5 ans pour permettre aux institutions de changer et aux nouveautés de s'installer en douceur. Merci de soutenir notre proposition.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Ich danke Frau Verfassungspräsidentin und erteile das Wort an Laurence Vuagniaux.

**Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens**

Chères et chers collègues, le groupe Verts et Citoyens vous propose de biffer le point F.2.2 point 2.

Nous estimons en effet que ce point entre trop dans les détails et que les modalités de votation des contre-projets doivent être réglés au niveau de la loi de mise en application, merci.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Frau Verfassungspräsidentin, das Wort hat Herr Fabien Thétaz.

**Thétaz Fabien, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Monsieur le Président, chers collègues, le groupe PS a déposé un amendement sur le principe F.2.1. Comme d'autres groupes, en effet, ce n'est pas à la Constituante actuelle de dire à une future Constituante comment elle doit s'organiser. Cette disposition est beaucoup trop restrictive, elle voudrait limiter les débats à une arène restreinte et ne correspond pas au caractère démocratique d'une Constituante, respectivement du Grand-Conseil. Notre groupe soutient également l'amendement des Verts sur le principe F.2.2 point 2 qui en effet n'est pas de rang constitutionnel.

Enfin, nous vous invitons à soutenir notre proposition de créer une Commission d'accompagnement à la mise en oeuvre de la future Constitution. Cette proposition pourrait figurer dans les dispositions transitoires du projet de Constitution. Il ne s'agit pas de créer une institution lourde et bureaucratique mais de se baser sur un modèle simple, par exemple sous la forme d'une Commission extraparlamentaire qui suivrait la mise en oeuvre de la nouvelle Constitution et qui donc faciliterait, pourrait garantir la traduction législative de la nouvelle Constitution, fidèle au texte et dans des délais raisonnables, merci.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, das Wort wird nicht mehr verlangt. Ich bereite hier gerade die Abstimmungen vor, jawoll.

Also können wir zu den Abstimmungen kommen. Erste Abstimmung Artikel F.1.1. Abstimmung 1 da geht der Vorschlag der Kommission und der PDC valais romand. Beide sind quasi gleichwertig. Oder besser gesagt, die Kommission hat diesen übernommen. Wünscht da trotzdem jemand die Abstimmung? Ist nicht der Fall. Dann können wir zu Punkt F.1.2. kommen. Da haben wir den Abänderungsantrag Farquet und Chablais in dem Konzept Behandlung im Rahmen des Berichtes der Kommission 3 und darüber brauchen wir jetzt auch nicht abzustimmen, das wird in Kommission 3 behandelt. Dann haben wir einen Abänderungsantrag von der SVPO Zurbriggen. Diesen hat man zurück an die Kommission 1 überwiesen. Der ist redaktioneller Natur, braucht daher auch nicht abgestimmt zu werden. Beim Artikel F.2.1. Da gibt es jetzt eine Abstimmung, da ist der Kommissionsvorschlag gegen die Grünen, Parti Socialiste, Appel Citoyen, Valeurs liberales radicales. Kommission hat grün, die...ich muss schnell schauen ob ich auf der

Rechten bin, ja... Kommission hat grün und die andern haben die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 64 Stimmen unterstützen Sie die Kommission gegen 52 und 2 Enthaltungen.

Bei F.2.2 Punkt 2 gibt es eine weitere Abstimmung. Da haben wir die Kommissionsmeinung grün gegen den Vorschlag der Grünen mit der roten Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 65 Ja unterstützen Sie die Kommission gegen 52 Nein und 3 Enthaltungen. Wir kommen zu Artikel G 1.1., erste Abstimmung ist die Kommission gegen die Grünen. Die Abstimmung läuft. Mit 94 Stimmen unterstützen Sie den Antrag der Kommission gegen 27 dagegen und einer Enthaltung, bei der zweiten Abstimmung die Parti Socialiste die eine Schaffung der Kommission zur Begleitung der Umsetzung wünschen. Da können sie Ja oder Nein sagen. Die Abstimmung läuft. Diese Kommission wird nicht gewünscht 86 sind dagegen 32 dafür und 2 haben sich enthalten.

Damit wären wir am Schluss für die Kommission 1. Wir sind recht gut vorangekommen. Ich danke Ihnen für diese gute Arbeit und wir kommen jetzt zur Kommission 2.

## **2. Examen des principes : Rapport de la Commission thématique 2** **Prüfung der Grundsätze : Bericht d er thematischen Kommission 2**

### **Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Auch wieder bereit, damit wir weiterfahren können. Vorbemerkung zur Kommission 2. Da gibt es erstens einen gegen Eintreten Antrag und dann haben wir 2 Ordnungsmotionen erhalten. Die erste Ordnungsmotion spricht sich gegen die Regelkonformität der Vorschläge von valeurs libérales radicales und der PDC valais romand aus. Die zweite Ordnungsmotion die verlangt, dass man über den Antrag der valeurs libérales radicales als erstes dann abstimmt, nachdem dass die beiden Ordnungsmotionen bestätigt sind. Ordnungsmotionen liegen hier in der Kompetenz des Verfassungsrates und wir können darüber hier abstimmen, ob diese so Gültigkeit haben.

Ich möchte jetzt als erstes die Debatte eröffnen. Bei dieser Eröffnung können Sie über Eintreten und auch über diese 2 Ordnungsmotionen sich äussern. Ich übergebe das Wort an Natacha Maret, sie ist die Kommissionssprecherin.

### **Maret Natacha, membre de la constituante, PDCVr**

Mesdames et Messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, la Commission 2 avait pour mission de travailler sur les droits fondamentaux, les droits sociaux et la société civile. Elle s'est penchée avec sérieux sur ces thèmes en se basant, pour les droits fondamentaux et sociaux, principalement sur la Constitution fédérale. Il n'est pas possible d'aller en deçà de ces droits fédéraux. La Commission s'est donc interrogée sur leur actualité et leur pertinence. L'article de la Constitution fédérale est-il suffisant ou mériterait-il d'être précisé ou complété ? Manque-t-il des droits dans cette Constitution, dont la révision date de 1999 et faut-il les ajouter à notre Constitution cantonale ? Suite à cette analyse, la Commission a ainsi ajouté 3 grandes nouveautés à la Constitution cantonale. Une attention particulière, non seulement au droit des personnes vulnérables, plus précisément les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, mais aussi à leur participation à la vie en société. La prise en compte de l'évolution rapide du numérique dans notre société et les conséquences qu'elle a sur nos données personnelles ou notre manière de communiquer avec l'autorité par exemple. Finalement l'intégration de l'environnement dans les droits fondamentaux en modifiant la vision classique anthropocentrique.

Au-delà de ces innovations, la Commission a fait des choix en tenant compte du destinataire final du texte, l'ensemble de la population. Elle a donc pris le parti dès le début de sa réflexion de ne pas faire de renvoi à la Constitution fédérale mais de reprendre les articles dans notre Constitution cantonale.

La Commission s'est réunie samedi dernier, le 29 août, afin de prendre connaissance des différents amendements et d'en prendre position. La reprise des articles de la Constitution fédérale représente pour la Commission une valeur ajoutée tant juridique que symbolique. Il s'agit d'établir une liste cohérente et conséquente pour tous les habitants du Canton. L'individu doit pouvoir y trouver rapidement la réponse à son problème, à son interrogation, sans devoir jongler d'un document à un autre. Un article clair doit lui permettre de se défendre devant le juge d'une atteinte à ses droits. Cette Constitution doit, en outre, pouvoir servir d'ouvrage de référence pour la formation à l'opinion politique, les cours de civisme à l'école. Dans ce sens, un texte qui renvoie à trop de documents est difficilement utilisable. Plusieurs cantons romands ont d'ailleurs pris la même décision au moment de réviser leur propre Constitution : Vaud, Genève, Fribourg et Neuchâtel ont également repris ces droits dans leur texte cantonal.

En l'état du travail qui n'est de loin pas terminé, la Commission a rédigé ces principes sous forme d'articles indépendants; un principe, une idée par article, pensant ainsi faciliter la lecture et le débat. Apparemment, cette décision a plutôt eu l'effet inverse et a contribué à une certaine inquiétude que n'avait pas prévue la Commission. Elle tient ici à préciser que le nombre de principes ne sera pas le nombre d'articles à la fin, ce qui réduira naturellement la masse des articles. Un toilettage pour la première lecture sera naturellement nécessaire après cette séance et la consultation populaire. Dans tous les cas, la Commission est sensible aux inquiétudes des membres de la Constituante et en tiendra compte dans la suite des discussions. Afin qu'elle puisse poursuivre son travail, il est toutefois important que ses choix et ses décisions puissent être débattues. Elle recommande ainsi d'accepter l'entrée en matière et de rejeter les différents amendements au point A.1.1 à l'exception de celui du PS et Gauche citoyenne. Je vous remercie pour votre attention.

### **Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Frau Verfassungsrätin, ich erteile das Wort an Edmond Perruchoud

### **Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, sachez qu'il est gênant de devoir s'opposer à l'entrée en matière d'un rapport de Commission mais, avec moi, le groupe UDC et le groupe SVPO, aimeraient bien qu'on comprenne que ce n'est pas une sanction qu'on adresse à la Commission et à ses membres, mais tout simplement un voeu de telle manière que l'on remette l'ouvrage sur le métier.

Comme déjà dit, ce n'est pas une banderole, mais tout simplement un voeu pour aller vers quelque chose de mieux.

On pourra nous rétorquer qu'il s'agit d'une entrée en matière sur les principes, mais lorsque le document, pardonnez-moi, le qualificatif est trop indigent, il s'agit quand même de nous présenter en plenum un document un petit peu plus conséquent.

Je m'exprime donc spécifiquement sur les droits fondamentaux et je m'exprime au sujet des relations avec le droit supérieur. Il est indiqué que la Commission ne fera pas d'article de renvoi unique de la Constitution fédérale. Pardonnez-moi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les commissaires, cela est un petit peu un [...]. Aucune relation avec la Constitution fédérale, aucune relation avec le droit supérieur et nous UDC qui sommes des citoyens attachés aux institutions, on est aussi attaché à la convention européenne des droits de l'homme, on est aussi attaché au pacte ONU 2 qui a été accepté par les Chambres Fédérales et cela fait complètement défaut dans le rapport de la Commission. Et puis ce qui est encore plus gênant,

nous avons eu un petit chef-d'oeuvre en matière de droits fondamentaux notamment qui émane de la Commission extraparlamentaire présidée par le Juge fédéral, président du TF à l'époque, Claude Rouiller, avec des personnes de grande dimension, et il n'est pas fait mention une fois dans ce document et il n'est pas fait, a fortiori, référence à ce document. Lorsque je vous aurai dit que dans cette Commission figurait, à part Madame Langeneyer, égalité, Spörri le Chancelier d'Etat, je vous dirai, Michel Perrin, docteur en droit, qui a été chef du service juridique et qui était vraiment une référence, Adrian Zumstein, chef de service, Paul Henri Moix, docteur en droit, chef du service des institutions, Maurice chevrier, chef du service des affaires juridiques et, présidé le tout par le président du Tribunal fédéral de l'époque, Claude Rouiller. Vous voyez que l'UDC, lorsqu'il s'agit de trouver la qualité, ne fait pas de la politique. Le rapport de la Commission Claude Rouiller est un petit chef-d'oeuvre et il n'est pas admissible qu'on ne l'exploite pas, que l'on ne le prenne pas en considération. C'est la raison pour laquelle le groupe demande la non-entrée en matière et le renvoi du dossier à la Commission. Je vous rappelle que sur la base du rapport Rouiller, le Grand Conseil a, le jeudi 14 novembre 2013, accepté ce rapport par 94 voix contre 20. C'est vraiment un score sans appel et il n'est donc pas possible d'ignorer ce document. Je lis ce qui ressort du rapport de la Commission Rouiller à l'article 13 : dans la mesure où leur nature s'y prête, ils obligent les particuliers entre eux. Pour les juristes, cela s'appelle la "*Drittwirkung*", c'est un aspect extrêmement délicat mais important. C'est-à-dire que les droits fondamentaux ne s'exercent pas du citoyen à l'endroit du pouvoir étatique mais également lorsque cela est possible, lorsque la mesure le permet, entre citoyens. Et puis, petite pépite dans ce document : la République et Canton du Valais s'engage à mettre en oeuvre les droits fondamentaux consacrés par la Constitution fédérale et les traités internationaux ratifiés par la Suisse notamment. Il y a l'énumération, c'est ce que le Président du Tribunal fédéral, Claude Rouiller, appelle la mise en oeuvre dynamique des droits fondamentaux. Alors là, il y a une matière assez exceptionnelle à utiliser, et on n'a pas le droit d'ignorer cela et encore une fois, nous avons eu à ce moment-là une chance énorme d'avoir le président du Tribunal fédéral qui était président de cette Commission et qui a aussi accompagné certains travaux. Je peux vous dire, pardonnez-moi, je suis déformé par mon activité de juriste, Monsieur le Président, vous me dites quand je dépasse, mais vous avez dit que j'avais droit un préciput, alors je continue...

Le Juge fédéral Rouiller que j'ai pratiqué, je l'ai eu dans les affaires, était vraiment un juge au-dessus de la mêlée et il a été président du Tribunal fédéral, ce qui n'est pas rien du tout. Je peux vous dire qu'il y a des juges fédéraux qui ont poussé à la porte pour avoir la présidence et l'ont jamais eue. Claude Rouiller l'a eue et sa présidence a été unanimement reconnue.

Alors on ne peut pas ignorer son travail et on doit l'utiliser, et mieux encore, le groupe UDC et le groupe SVPO suggèrent comme motion d'ordre à voter maintenant ou plus tard que l'assemblée Constituante sollicite, si elle veut bien l'accepter, le Juge fédéral Rouiller afin qu'il prenne en oeuvre le pilotage des travaux de la Constituante, de telle manière que l'on puisse vraiment avoir une ligne de conduite et que ça n'aille pas dans toutes les directions. Encore une fois, dans l'intérêt du pays, ce n'est pas par opportunisme, j'ai eu croisé le fer "brumant" avec le Juge fédéral Rouiller et cela n'empêche pas que l'on partage un respect réciproque important.

Je souhaite que la Présidence et le Bureau, si l'on ne veut pas voter ça maintenant, songent à cette idée de solliciter le Juge fédéral Rouiller à cet effet. Un des membres de cette Commission avec lequel je me suis entretenu, il m'a qualifié le Juge fédéral Rouiller comme une belle intelligence, ça veut tout dire, c'est un fin juriste, il est aussi humaniste, et il faut que le Valais bénéficie des compétences d'un homme de cette portée.

Je sais que l'on a approché des professeurs d'université. Pardonnez-moi, j'ai été chargé d'enseignement à Genève, je les connais tous, je ne vais pas les citer. Les noms ont été indiqués ici mais c'est pas ça qu'il faut pour le Valais. Pour le Valais, c'est un homme comme Claude Rouiller. Je suis sûr que si l'on veut mener ce projet à bon port, la Présidence, le Bureau doivent solliciter le Juge fédéral Rouiller et à ce moment là, on arrivera au bout. Encore une fois les regrets, Monsieur le Président, Mesdames les membres de la Commission 2 de devoir, pour les motifs exposés, vous suggérer la non-entrée en matière, mais ce n'est pas un renvoi, c'est tout

simplement de vous remettre votre rapport qui n'était pas inutile, qui n'était pas mauvais mais insuffisant, comme je l'ai dit, de telle manière qu'on ....

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Herr Perruchoud, kommen Sie bitte zum Schluss...

**Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Vous m'avez dit qu'il y avait 4 minutes de plus c'est juste, non ? Mais sachez que je suis un politique, je suis aussi un militaire et je suis discipliné, lorsque mon ami Monsieur le Président Felix Ruppen me demande de me taire, je me tais. Merci.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Frau Corinne Duc Bonvin.

**Duc Bonvin Corinne, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Monsieur le Président, chères et chers collègues, le groupe PS et Gauche citoyenne relève l'importance du travail de la Commission 2 pour notre future Constitution cantonale.

Définir les droits fondamentaux, c'est se pencher sur les intérêts les plus importants des personnes, au travail, en famille, dans nos relations sociales. Ces articles décrivent les bases du vivre ensemble. Ils sous-tendent les missions de l'Etat développées par d'autres commissions et une lecture horizontale des différents rapports permet en l'état de relever la cohésion de nos points de vue. L'approche humaniste, novatrice est résolument tournée vers l'avenir proposée ici nous permettra de nous prononcer sur des enjeux déterminants pour notre Canton. Je pense entre autre au droit à des conditions minimales d'existence, au droit à un environnement sain qui place l'être humain comme une entité faisant partie d'un système, à ceux cités tout à l'heure par Madame Maret concernant les personnes vulnérables et les droits numériques et encore au droit à l'inclusion, à la formation pour tous, à l'égalité ou encore à la protection de la parentalité. À la lecture du rapport de la Commission 2, nous pressentons bien que ce catalogue quasi-exhaustif est le fruit d'un travail laborieux, animé par un souci fondamental, celui de l'empathie pour la situation d'autrui et du respect de l'autre. Le groupe PS et Gauche citoyenne souhaite que ces 2 qualités, soit l'empathie et le respect, animent les débats certainement passionnés mais surtout constructifs de notre assemblée de ce jour. Au vu du travail fourni, mais aussi à la lumière des nombreux amendements déposés, le groupe PS et Gauche citoyenne vous proposera une solution de compromis quant au traitement des articles reprenant la Constitution fédérale.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Frau Verfassungsrätin, ich erteile das Wort an Adeline Crettenand.

**Crettenand Adeline, membre de la constituante, VLR**

Chers membres du Collège présidentiel, chers collègues, la Constitution de 1907 n'évoquait que peu les droits fondamentaux; la propriété, la liberté individuelle, l'égalité étaient mises en avant seulement. Dans les Constitutions modernes on évoque plus facilement les droits fondamentaux et sociaux. Il est important de nous rappeler que nous faisons une Constitution pour l'avenir, nous la faisons pour nos enfants et petits-enfants. De plus, nous représentons tous les Valaisans et Valaisannes. On a pu l'apprendre récemment d'un de nos collègues, qui nous demandait d'oublier notre vécu grâce à la théorie du voile de l'ignorance. Bien évidemment que nous les VLR, nous nous sommes mis à la place des personnes vulnérables, de tous, de toutes,

de toutes les disparités. Toutefois, il y a un point que nous n'avons pas occulté, nous sommes dans un pays de droit, un pays ayant une Constitution fédérale et ayant signé des conventions avec d'autres pays.

Partant de ce postulat, nous avons élaboré un canevas de droits fondamentaux et sociaux correspondant aux Valaisans et Valaisannes. Laissez-moi vous parler des formes de catalogues de droits fondamentaux.

Voulons-nous, tel le canton d'Appenzell intérieur, de 3 articles sur les libertés individuelles de commerce et le respect de la propriété ou d'une Constitution telle Genève, Fribourg, Vaud, avec une trentaine d'un article, ou d'une Constitution avec une cinquantaine d'articles avec comme justification que c'est afin que les Valaisans et Valaisannes comprennent leurs droits ? Pour le groupe VLR, il est important de reprendre certains droits fondamentaux et sociaux qui figurent dans la Constitution fédérale et ajouter de nouveaux droits notamment liés aux nouvelles technologies. Il est également judicieux de s'attarder plus en avant sur les personnes vulnérables au lieu de les noyer dans une série d'articles interminables.

La protection des enfants, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées doit être mise en évidence dans cette Constitution future. Il doit en être le point central de notre catalogue des droits fondamentaux : la formation, l'éducation sont des points qu'il ne faudra pas négliger, la liberté d'opinion, l'accès aux médias, le droit des lanceurs d'alerte sont à inscrire dans notre Constitution, l'égalité hommes-femmes doit être rappelée car il existe encore de nombreuses disparités entre nous et aucune discrimination ne doit être faite à l'égard de tous, il convient de le rappeler. La société civile prend une place de plus en plus importante dans notre vie cantonale. Qui ne fait pas partie d'associations sportives, de musique, de chasse ? Il paraît évident de leur donner une place dans notre Constitution. Nous préférons discuter du travail de la Commission. Une non-entrée en matière serait un choix malheureux, un mauvais signal qu'on donnerait à la population valaisanne. Le rapport devrait être plus organisé toutefois, plus cohérent, plus succinct et plus compréhensible et donc, les libéraux-radicaux vous fournissent un travail visant à simplifier, rendre lisibles les principes des droits fondamentaux et sociaux pour notre prochaine Constitution. Ce travail est un amendement général qui reprend le catalogue des droits fondamentaux et sociaux. Il est organisé et pourra servir de canevas et tous les groupes peuvent adhérer à ce canevas qui pourrait être amélioré lors des 2 lectures suivantes.

L'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité par le groupe VLR, merci.

### **Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Frau Verfassungsrätin, ich erteile das Wort an Frau Danica Zurbriggen Lehner.

### **Zurbriggen Lehner Danica, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO**

Sehr geehrtes Präsidialkollegium, geschätzte Mitglieder der Kommission 2, geschätzte Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte. Als erstes sprechen wir von der CSPO Fraktion unseren Dank aus an die Kommission 2 für ihre immense Arbeit. Wir schätzen die vertiefte Auseinandersetzung der Kommission in Fragen zu den Grund- und Sozialrechten sowie der Zivilgesellschaft. Wie es die Kommission in ihrem Bericht erwähnt, schützen die Grundrechte die wichtigsten Interessen der Menschen und sind die Grundlage der Demokratie. Sie verpflichten den Staat in dreierlei Hinsicht. Erstens ein Recht zu respektieren, zweitens es zu schützen und drittens es zu implementieren, das heisst Massnahmen zur Verwirklichung der Rechte zu ergreifen. Die Kommission schlägt vor Artikel aus der Bundesverfassung zu übernehmen und für den Kanton anzupassen. Sie ergänzt diese insbesondere um Rechte von schutzbedürftigen Personen, um digitale Rechte sowie um Rechte, welche die Umwelt betreffen. Wir würdigen die Arbeit der Kommission und begrüssen die vertiefte Auseinandersetzung mit diesen grundlegenden und sehr wichtigen neuen Themen. Das Ergebnis ist aus unserer Sicht jedoch zu umfangreich. Mit dem Vorschlag der Kommission 2 werden Artikel aus der Bundesverfassung



wiederholt und um weitere Artikel ergänzt, die aus unserer Sicht auf Gesetzes- oder Verordnungsebene gehören oder bei den Aufgaben des Staates abgehandelt werden können. Dadurch wird die neue Verfassung überladen und auch das Kapitel "Grundrechte" zu gross im Vergleich zu den anderen Kapiteln in der neuen Kantonsverfassung. Unsere Aufgabe ist es jedoch eine schlanke und gut lesbare Verfassung zu erarbeiten.

Werte Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte, Sie haben die zahlreichen Abänderungsanträge, die FDP hat sogar einen ganz eigenen Vorschlag für das Kapitel "Grundrechte" erarbeitet. Dieser Vorschlag wirkt auf den ersten Blick sehr schlank und übersichtlich. Als Paket ohne inhaltliche Auseinandersetzung kann dieser Antrag aus unserer Sicht jedoch nicht angenommen werden. Auch diese Artikel bedürfen einer eingehenden Diskussion, denn auch in diesem Vorschlag werden für uns zu viele Artikel aus der Bundesverfassung wiederholt und auch dieser Vorschlag enthält Artikel, die aus unserer Sicht besser in die Kapitel zu den Aufgaben des Staates passen. Wir haben uns in der Fraktion überlegt, welches ist der zielführendste Weg für die Weiterarbeit in der Kommission 2. Wir wünschen uns eine Diskussion zu den wichtigen neuen Themen, welche die Kommission eingebracht hat. Aus diesem Grund lehnen wir den Vorschlag der FDP ab, gemäss dem eine solche Diskussion heute nicht stattfinden könnte. Auch würden den Mitgliedern der Kommission 2 wichtige inhaltliche Grundlagen zur Weiterarbeit fehlen, wenn der Vorschlag der FDP als Paket so angenommen würde.

Werte Verfassungsrätinnen und Verfassungsräte, wir stehen heute vor einer neuen Ausgangslage. Nachdem Sichten der vielen Abänderungsanträgen und dem umfassenden Vorschlag der FDP haben wir uns entschieden, Nichteintreten zu beantragen. Stand heute erachten wir die Debatte um die Grundrechte nicht als zielführend. Wir gehen hingegen davon aus, dass die Kommission mit den Abänderungsanträgen und dem Vorschlag der FDP eine gute Grundlage hat, um weiterzuarbeiten. Auch sind aus allen Fraktionen Personen dabei, welche die Ergebnisse aus den Diskussionen einbringen können. Wir wollen die Diskussion zu einem späteren Zeitpunkt zu überarbeiteten Grundsätzen führen. Aus diesen Gründen beantragen wir Nichteintreten.

### **Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Frau Verfassungsrätin, ich erteile das Wort an Frau Laurence Vuagniaux

### **Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens**

Mesdames et Messieurs les membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, le groupe des Verts et Citoyens remercie les membres de la Commission 2 pour le travail généreux effectué.

Nous saluons leur volonté de faire de notre nouvelle Constitution un document complet reprenant l'ensemble des droits fondamentaux inscrits au niveau fédéral. Pour ne pas alourdir le document, il nous paraît toutefois important de reformuler ces droits fondamentaux et de les prioriser afin de ne pas au final les vider de leur sens en étant perdu au milieu d'une liste à la Prévert. Par principe, ce travail doit être accompli à nos yeux par la Commission 2 et non imposé en plenum par une majorité politique. Pour Les Verts et Citoyens le premier principe est de reconnaître que l'être humain ne doit pas être le seul défendu dans notre nouvelle Constitution mais que cette défense doit être étendue à tous les êtres vivants et à leur environnement. Il est en effet nécessaire de considérer la dignité humaine dans son ensemble, englobant par là le respect et la défense de son propre environnement. Une fois cette dignité reconnue nécessaire, il s'agit de la préciser, notamment concernant la protection et le respect des personnes potentiellement les plus vulnérables comme les enfants, les personnes âgées ou en situation de handicap. Le principe de non-discrimination nous paraît également essentiel pour garantir une société équitable et juste pour tous.

Dans le même esprit, inscrire dans notre Constitution le respect de l'égalité de fait entre femmes et hommes, également dans la vie publique, doit permettre de remédier à une situation aujourd'hui encore trop souvent inique à l'égard des femmes. Nous soutenons également la volonté de garantir à toute personne exerçant une activité salariée, un salaire minimum lui garantissant des conditions de vie décente. Pour conclure, permettre à chaque Valaisanne et Valaisan de participer au processus d'élaboration de projets importants pour le Canton, au minimum sous forme de consultation, nous semble un bon moyen d'impliquer la population plus activement dans la vie publique et d'enrichir le fonctionnement de notre démocratie. Les Verts et Citoyens soutiennent donc l'entrée en matière. Je vous remercie.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Frau Verfassungsrätin, ich erteile das Wort an Herrn Jean-François Lovey.

**Lovey Jean-François, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Je contrôle juste l'appellation parce que ce matin on m'avait rattaché au PDC, c'est extrêmement flatteur pour moi, mais ça me valait éventuellement quelques difficultés avec les miens dans ma région.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, on pourrait reprocher à une Commission et lui renvoyer le dossier si elle avait été paresseuse, si elle n'avait pas rempli le mandat qui lui avait été donné, si elle n'avait pas travaillé, et dans ce cas-là, j'aurais soutenu avec un ton assez ferme, le renvoi pour travail insuffisant.

Ça n'est pas le cas, nous recevons un dossier extrêmement complet dont certains d'ailleurs trouvent qu'il est trop copieux. Je pense que refuser une entrée en matière, c'est irrespectueux pour les gens de tout parti et de tout groupe qui ont travaillé pendant 8 à 9 mois. C'est un très mauvais signe qu'on donne vers l'extérieur et les gens qui nous observent et qui attendent quelque chose de nous qui soit autre chose qu'une partie de ping-pong entre vous faites, vous ne faites pas, vous reprenez et on refera. Donc, pour moi, il n'est pas discutable, le groupe Appel Citoyen propose totalement l'entrée en matière. Objet qui est conflictuel ou contesté par certains, celui de la surabondance des thèmes et du renvoi au droit supérieur. Je n'ai entendu personne ce matin intervenir sur le fait que dans le dossier et le bloc concernant les rapports qu'on appellera dorénavant Etat-Eglises, on rappelle la liberté de croyance et de conscience qui figure dans la Constitution fédérale. Donc, le fait que nous renvoyions parfois, et on le verra dans d'autres commissions, au droit supérieur, n'a pas été contesté ce matin, il pourrait l'être cet après-midi, ce qui me paraît pas très cohérent. Autre reproche qui est fait, celui d'une trop grande richesse, une surabondance de cette thématique-là par rapport au reste. Permettez-moi quand même de dire que les droits fondamentaux, et le mot le dit, c'est quand même la pierre de touche, la pierre d'angle de l'ensemble de notre Constitution. Monsieur Perruchoud, qui est un grand lecteur, sait bien que Voltaire disait que tout acte d'écriture consiste à amincir et à élaguer. D'abord on fait beaucoup, le premier jet est très généreux et ensuite on coupe, on coupe et on se dit : on a trop fait, on est meilleur. Moi j'aime bien cette méthodologie-là, j'aime bien cette procédure-là. Et je trouverais regrettable que pour une fois que nous nous réunissions pour autre chose que de discuter de notre fonctionnement et du règlement, et qu'on discute du fond et qu'on essaie de partager, d'opposer nos visions. Certes, nous ne serons pas d'accord qu'on refuse ce débat-là, point par point sur cette richesse qui nous est proposée. Donc Appel Citoyen propose sans réserve que nous entrons en matière sur l'ensemble du rapport tel que déposé.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herrn Michael Kreuzer.

### **Kreuzer Michael, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, aus Sicht der SVPO Fraktion geht der Bericht und die Grundsätze der Kommission 2 grundsätzlich in die falsche Richtung. Unsere Vorstellungen, unser Ziel ist eine schlanke, moderne Verfassung und kein Sammelsurium, keine Litanei von Dutzenden von bereits in der Bundesverfassung bestehenden oder neuen Grundrechten. Absolut unsinnig ist zudem sämtliche bereits in der Bundesverfassung festgelegten und für den Kanton Wallis ohnehin verbindlichen Grundrechte nochmals zu wiederholen. Wenn wir auf diesem Weg weitergehen und in diese Richtung weiterfahren, haben wir am Schluss eine Verfassung, welche doppelt so gross ist wie die heutige. Wir vertreten ganz klar die Haltung, dass mit einem einzigen Artikel auf die in der Bundesverfassung festgeschriebenen Grundrechte zu verweisen ist. Der Vorschlag der Kommission geht klar in die gegenteilige Richtung. Wir haben deshalb dazu einen entsprechenden Abänderungsantrag hinterlegt für den Fall, dass der Nichteintretensantrag unserer Kollegen von der UDC scheitern sollte. Besten Dank.

### **Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Marie Zuchuat.

### **Zuchuat Marie, membre de la constituante, PDCVr**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, si l'ouverture d'esprit dans notre travail doit être recherchée, il ne faudrait néanmoins pas la confondre avec une dissolution de ce qu'est l'Etat et de ce que doit être l'Etat. Exécutif, législatif, judiciaire, ces 3 pouvoirs doivent se compléter, se répondre avec force parfois pour trouver la réponse adéquate et ajuster au quotidien dans le respect des prérogatives de chacun. Or la Commission a voulu un catalogue de droits le plus exhaustif possible. Malheureusement, à se vouloir totalisant, nous finissons par devenir totalitaire. Voulons-nous cela pour notre Valais de demain ? Voulons-nous une somme de vœux pieux, impossibles à réaliser ? Voulons-nous ce laboratoire universitaire pour fondement de nos libertés ? Mesdames et Messieurs, nos libertés sont trop précieuses pour que l'on en permette un tel traitement. Le travail de la Commission a le mérite d'être complet. Et son rapport nous permet à toutes et tous de nous situer dans le débat, dans le vrai débat. De quel Etat voulons-nous ? Tant l'inquiétude que l'incrédulité se mêlent à la lecture de ce rapport.

Non, nous ne voulons pas d'un Etat policier, intrusif, expiatoire. Non, nous ne voulons pas d'une Constitution exemplative qui dicte le bon, le bien, le beau dans une caisse d'absolue vérité. Tous élus que nous sommes, nous avons un devoir d'humilité dans notre tâche. Nous devons adopter une attention sensible, une retenue certaine, une prudente réserve. Entre volonté et faisabilité, une exigence de souplesse est requise, ramenons nos sensibilités à l'essentiel. Nous saluons, certes, la qualité des innovations proposées par la Commission : protection des plus vulnérables, protection de la nature, réactivité face aux enjeux du numérique. Tout en maintenant cette ligne, nous pensons que la Commission peut s'abstenir de nous en faire la litanie. Ainsi, au lieu de jeter une liste à la va-vite, concentrons la discussion afin de construire une réflexion en profondeur.

Nous souhaitons tendre vers une démocratie toujours plus vivante, vers l'expression d'une plus grande solidarité, vers une responsabilité accrue de chacune et chacun.

En ce cas, il est nécessaire d'être concis, respectueux des institutions, différencié face aux besoins de chacun.

Or, à ce jour, Mesdames et Messieurs, et vous avez tous reçu le canevas des votes, il est impossible de dégager une ligne claire de ce qui est voulu ou non par notre plenum. Le degré de détail et la liste impressionnante de thèses est incompatible avec la rédaction d'une Constitution. Revenons à ce qui fait la fierté de notre démocratie moderne, à ce qui fait notre souci de chaque jour. Revenons à l'écriture d'une Constitution et non à une déclaration universelle. Le groupe PDCVr est donc plus que réservé à entrer en matière. Nous avons néanmoins une

responsabilité à ce stade. Discuter des principes sur la base du travail rendu. Ce travail n'est pas celui auquel on pouvait s'attendre, mais le résultat est là. Les discussions ont été menées, les décisions adoptées. Nous entrerons donc en matière en soulevant les seules questions de principes dont il semble nécessaire de débattre. Merci de votre attention.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Ich danke Frau Verfassungspräsidentin, das Wort hat Herr Mathieu Caloz.

**Caloz Mathieu, membre de la constituante, VLR**

Monsieur le Président, chères et chers collègues, permettez-moi de vous expliquer brièvement l'idée qui se cache derrière cet amendement du groupe VLR. Donc, je crois qu'on l'a dit, le travail au niveau de la structure juridique et logique de la Commission thématique 2 n'a pas donné satisfaction. On voit le nombre de principes et je ne vais pas reprendre tout ce qui vient d'être dit, j'y souscris. Cependant, c'est aujourd'hui qu'il faut avoir une décision sur la structure, parce que sinon on ne fait que repousser quelque chose que nous devons décider prochainement et le même problème risque de se reproduire. Il faut toutefois souligner que le travail de la Commission thématique 2 n'est pas à jeter totalement à la poubelle. Comme vous aurez pu le constater dans notre proposition, nous n'avons pas choisi non plus un article de renvoi unique, comme la Commission 2 l'a choisi. Nous avons en revanche choisi de se limiter aux droits fondamentaux essentiels et aux droits fondamentaux qui vont plus loin que ceux contenus dans la Constitution fédérale. Donc, je vous rappelle que les droits fondamentaux cantonaux qui figurent déjà dans la Constitution fédérale n'ont pas de portée propre s'ils ne vont pas plus loin. Au lieu de ne pas entrer en matière, le groupe VLR a décidé de proposer une structure différente. Je vous l'accorde, cette architecture n'est peut-être pas parfaite à ce stade, mais elle a le mérite d'exister.

Nous avons décidé de maintenir certains principes que nous jugeons fondamentaux et qui doivent figurer dans la Constitution valaisanne et, nous avons, à l'image de l'article 8 de la Constitution jurassienne, opté pour un regroupement de plusieurs articles, par exemple notre article sur les libertés individuelles. Ce document, je vous l'accorde, il est volontairement condensé, mais au final, en cherchant, vous constaterez que la plupart, si ce n'est pas tous les principes développés par la Commission 2 y figurent sous une forme ou sous une autre.

Si vous acceptez cet amendement, la Commission 2 disposera d'un document et d'une architecture solide pour la suite de ses travaux. Et ce sera quelque chose qu'elle devra prendre en compte, même si, aujourd'hui on entend qu'elle va le prendre en compte, on ne peut pas savoir si on ne vote pas cet amendement.

Pour tous ces motifs, pour cette architecture, cette ossature qui est proposée, je vous invite à soutenir cet amendement global qui nous permettra, je l'espère, d'avancer dans les discussions. Merci beaucoup.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herrn Paul Burgener.

**Burgener Paul, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO**

Herr Präsident, geschätzte Damen und Herren, im Namen von der CVPO möchte ich mich hier in der Eintretensdebatte kurz halten. Die Wichtigkeit der Grundrechte ist unbestritten. Wir haben für keine, obwohl alle Kommissionen wirklich gut gearbeitet haben, für keine andere Kommission soviel Zeit aufgewendet, wie für diese Kommission 2. Die Situation ist so, dass man natürlich als externer Betrachter relativ schnell gesehen hat, dass auch innerhalb der Kommission (s. die Anzahl der Minderheitsanträge) gesehen hat, dass da keine Einigkeit vorhanden war. Nachher haben wir ebenfalls gesehen, wie die ganze Sache überladen war. Mir persönlich sind

aufgefallen zwei Sachen, die mir im Prinzip sehr am Herzen liegen, aus dem Kinderrecht, wo ich als ehemaliger Jugenddelegierter immer noch sehr sehr dieser Sache verbunden bin, 5 Artikel zu machen, das ist überladen. Und auch hier mit den Behinderten, das ich auch sehr sehr unterstütze, ich bin Co-Präsident der Behindertengruppe Oberwallis, auch das sind 4 Artikel und das muss unbedingt komprimiert werden. Wir sind nachher in unserer Partei für Eintreten. Die Situation ist aber so, dass wir eine interne Strategie festgelegt haben, wie wir jetzt vorgehen werden und wir werden nachher mit unseren Mitgliedern dann dementsprechend argumentieren. Danke.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herrn German Eyer.

**Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis**

Sehr geehrter Präsident, Sie korrigieren mich Herr Präsident, wenn ich im falschen Zug sitze, aber wenn ich das richtig überblicke, führen wir die Debatte über das Nichteintreten respektive über den Vorschlag der radikalen Liberalen. Was unsere Position anbelangt, ist Zukunft Wallis für Eintreten. Ich werde dann in der Eintretensdebatte sagen warum und wieso. Ich möchte aber festhalten, dass es in diesem Saal eine politische Gruppe gibt, eine Gruppierung, die alles daran setzt, die Arbeiten des Verfassungsrates zu behindern, zu sabotieren, um dann schlussendlich dann doch noch Nein zu sagen zum ganzen Paket. Wir führen jetzt die Debatte rund eine Stunde über das Nichteintreten. Morgens sind wir recht gut vorwärts gekommen. Jetzt am Nachmittag stolpern wir wegen solchen Anträgen.

Also wir sind für Eintreten, was der Vorschlag der Radikalliberalen anbelangt, dieses gesamte Paket dem können wir als Gesamtpaket nicht zustimmen. Es ist gesagt worden seitens der CSPO, wir müssen dort Punkt vor Punkt debattieren, diskutieren, darüber abstimmen. Ein Gesamtpaket liegt für uns nicht drin. Und letztlich, wir unterstützen natürlich den Kompromissvorschlag unserer Kolleginnen und Kollegen der PS Unterwallis. Dankeschön.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Kommissionspräsidenten Georges Vionnet.

**Vionnet Georges, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens**

Mesdames et Messieurs du Conseil présidentiel, mes chères collègues et chers collègues, nous avons travaillé en Commission pour ces droits fondamentaux, nous avons fait des choix.

Nous avons fait le choix de parler pour l'individu, de choisir, de présenter tous les thèmes possibles parce que nous étions à devoir parler des principes fondamentaux et nous ne voulions pas manquer notre objectif, pas manquer de documents, pas oublier un droit et nous avons besoin de l'entrée en matière. Nous avons besoin que la séance, le plenum, se détermine et nous dise exactement ce qui est valable, qu'il nous soutienne et, je veux simplement dire que le travail a été bien fait, que nous voulons parler pour l'ensemble du peuple valaisan, faire un document qui soit un document de référence et qu'on soit pour le peuple, disons qu'il puisse trouver ses réponses comme Natascha Maret nous l'avait dit. Je vais de toute façon déposer une motion d'ordre par la suite quant à la volonté de certains de ne pas vouloir entrer en matière et de ne pas débattre de notre travail. Merci.

### **Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Kommissionspräsident. Noch dem Präsident spricht eigentlich niemand mehr. Herr Clerc wenn Sie noch zum Eintreten eine materielle Berichtigung haben? Wenn Sie aber zur Ordnungsmotion sprechen wollen, das kommt nachher. Ok. In diesem Fall werden wir jetzt über das Eintreten abstimmen. Es sind die UDC, SVPO und CSPO die gegen Eintreten sind. Die anderen Fraktionen sind für Eintreten. Wir werden jetzt die Abstimmung durchführen. Wer für Eintreten ist, drückt die grüne Taste, wer gegen Eintreten ist die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 84 Ja gegen 33 Nein und 5 Enthaltungen sind Sie für Eintreten. Wir werden nun über die Ordnungsmotion von Herrn Vionnet sprechen, die er im Namen der Kommission 2 eingereicht hat, ob der Antrag der VLR gültig ist oder nicht. Ebenso der Antrag der PDC valais romand. Und daher erteile ich das Wort an Herrn Georges Vionnet.

### **Vionnet Georges, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens**

Monsieur le Président, j'aimerais déposer une motion d'ordre au sens de l'article 54 du règlement, au nom de la commission 2. Cette motion d'ordre porte sur une demande de conformité de l'amendement VLR et d'une partie de l'amendement PDCVr, avec le règlement de cette assemblée.

Le problème est le suivant : l'amendement du VLR propose de tracer l'entier du travail de la Commission et de le remplacer par une proposition formulée par les membres VLR. Un seul vote aurait ainsi pour effet d'annihiler 9 mois de travail et de remplacer de manière automatique son contenu, le tout sans permettre aucun débat sur le fond, l'impossibilité pour quiconque de défendre son point de vue sur ces amendements. Pour l'amendement PDCVr, le problème est similaire. L'amendement à l'article A.1.1 du rapport de la Commission 2 concerne deux groupes distincts d'articles de notre rapport.

La première liste B.1.1, B.2.1, B.2.5, etc a trait à des articles repris sans modification de la Constitution fédérale. Il répond ainsi directement à l'article A.1.1. La seconde liste B.2.2, B.2.3 etc a trait aux articles de la Constitution fédérale, retravaillés, actualisés et complétés par la Commission 2. Ces 17 articles ne sont plus en lien avec l'article A.1.1. Ils sont le fruit du travail et des votes de la Commission. En ce sens, les articles de cette seconde liste ne font pas l'objet de notre article A.1.1.

La seconde partie de cet amendement PDCVr n'est pas opposée au bon article.

Ces 2 amendements sont incompatibles avec le règlement de notre assemblée. L'article 59 alinéa 2 définit clairement qu'une proposition d'amendement vise à modifier entièrement ou partiellement un article ou un alinéa du projet de Constitution soumis à délibération, voire à introduire dans celui-ci un nouvel article ou un nouvel alinéa. L'article 59 est applicable. Il est situé dans le chapitre 3 du règlement qui porte sur les sciences de la Constituante, à son troisième paragraphe qui porte sur les délibérations de la Constituante. Il ne fait guère de doute que nous sommes en délibération de la Constituante.

L'article 59 est prévu spécifiquement pour définir le contenu, définir ce qu'est un amendement. En tout état de cause, des amendements présentés plus haut ne remplissent pas cette définition. Ils ne portent pas sur un article ou un alinéa, ils ne portent pas sur l'objet de la discussion sur le point A.1.1. L'amendement VLR porte sur l'entier du travail de la Commission, tandis que la deuxième partie de l'amendement PDCVr porte sur l'effacement de 17 principes retravaillés par la Commission. Les amendements VLR/PDCVr sont donc en violation de l'article 59 du règlement. Mais le problème est plus profond. Ils sont en violation de l'idée même que porte cet examen des principes. Selon le mot du comité de presse officiel de la Constituante signé de Messieurs Robyr et Roduit le 3 septembre 2020, la Constituante entamera la deuxième phase de ses travaux, à savoir l'examen par la Constituante des principes ou des articles arrêtés par les commissions thématiques, l'article 3 de notre règlement dit la même chose : examen par la Constituante des principes formulés en termes concrets ou des propositions d'articles arrêtés par

les commissions. Les citoyens et citoyennes, les représentants de la société civile que la Commission a rencontrés — nous voulons un débat sur les principes, veulent un débat sur les principes proposés par les commissions. Nous nous sommes donnés cette mission. Nous avons choisi ce processus et aujourd'hui, lors du premier jour des plénières, deux groupes politiques remettent fondamentalement en question cette idée. Finalement, ces amendement nous mettent nous Constituantes et Constituants dans une situation intenable. Sur le principe d'unité de matière, nous devrions pouvoir voter en toute connaissance de cause. Une idée, un principe, un vote. Le débat peut ainsi être documenté. La Commission reçoit un retour qu'elle peut intégrer dans son travail. En votant en une seule fois sur l'entier du travail ou une fois sur 17 articles, nous ne pouvons pas exprimer clairement notre vote. Le Tribunal fédéral définit ainsi l'unité de la matière, principe très important en matière de votation populaire. L'exigence d'unité de la matière découle de la liberté de vote et en particulier du droit à la libre formation, de l'opinion des citoyens, à l'expression fidèle et sûre de leur volonté. Cette exigence interdit de mêler dans un même objet soumis peuple plusieurs propositions de nature ou de but différent qui forcerait ainsi le citoyen à une approbation ou à une opposition globale, alors qu'il pourrait n'être d'accord qu'avec une partie des propositions qui lui sont soumises. Cette même réflexion s'applique à nos votes de Constituants. Que les choses soient les plus claires possible, il ne s'agit pas ici de débattre du fond mais de la forme, de la question même d'avoir un débat. Nous avons été élus pour débattre et décider. Aujourd'hui c'est cette possibilité même qui est remise en cause avec un amendement VLR qui veut annihiler l'entier des débats et dans une moindre mesure un amendement PDC qui veut tracer 17 articles en un seul vote. Chères collègues et chers collègues, il y a toutefois une bonne nouvelle, nous si nous déclarons irrecevables ces amendements, nous pourrons passer à une analyse article par article et principe. La proposition de fond du VLR sera traitée. La Commission a d'ailleurs d'ores et déjà dit qu'elle ferait sienne certains amendements concrets. Les amendements sont déjà ventilés dans le tableau des votes et nous pourrons poursuivre sereinement cet après-midi. Si les amendements sont acceptés, le traitement de la Commission 2 sera terminé dans quelques instants et aucun débat de fond n'aura eu lieu. Je vous remercie donc de soutenir cette motion d'ordre en déclarant irrecevable l'amendement VLR et une partie de l'amendement PDCVr. Merci pour votre attention.

### **Zuchuat Marie, membre de la constituante, PDCVr**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, SVPO contre UDC, le résultat du vote 1 contre le CSPO et les Socialistes, le gagnant du second tour contre le PDC. Moi, je dis jeu, set et match. Plus sérieusement si nous sommes raisonnables et un peu pragmatiques nous ne pouvons pas entrer dans ce genre de vote des plus alambiqué. Il n'y a aucune raison ici d'opposer des propositions qui recherchent toutes la même finalité, nous aider à appréhender le débat avec plus de sérénité. Vous aider, chers membres de la Commission, à comprendre ce que le plenum exige pour la suite de nos travaux. Le groupe PDCVr désire donc déposer ici une motion d'ordre afin de nous prononcer sur la pétition de principe déposée par le VLR. Nous estimons en effet qu'elle révèle le travail de fond de la Commission sans en alourdir les contours. Elle laisse la possibilité au peuple, aux institutions mais également à toutes les sensibilités politiques de s'exprimer clairement sur les articles proposés sans les confondre. Elle laissera exprimer notre ligne comme la vôtre, chères et chers collègues, en lecture 1.

Or, tel n'est pas le cas aujourd'hui, tant il y a de confusion, d'amendements pêle-mêle qui se contredisent sans vraiment s'opposer, qui s'opposent sans vraiment se contredire. Avant de nous prononcer sur le fond, sachons adopter pour nos libertés une colonne vertébrale, une véritable architecture. Le projet qui nous est proposé ici et radical mais libéral.

Oui, il est sans doute difficile d'accepter que les 9 mois de labeur de la Commission ne soient pas débattus dans leur détail aujourd'hui, mais nous ne pouvons décemment pas reprocher au VLR de bafouer les libertés fondamentales de nos citoyennes et de nos citoyens. Différons cette lecture de fond pour mieux en débattre ensemble, dans un esprit constructif. Dans la volonté

de se montrer ouvert et responsable, le groupe PDCVr soutient cette pétition de principe. A l'état de nos travaux, soit l'examen des principes, elle s'exprime avec justesse dans la finesse de toutes les sensibilités de nos expressions politiques. Avec cette solution, nous espérons vivement apaiser les esprits et permettre un véritable débat en lecture 1.

En conséquence, le groupe PDCVr demande au plénum de se prononcer d'abord sur l'amendement VLR et qu'en cas d'adoption, les autres amendements soient caduques. Il va de soi que cette motion est en parallèle de nos amendements déposés pour le point A.1.1. Merci de votre attention.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Vielen Dank Frau Verfassungsärztin, das Wort hat Edmond Perruchoud.

**Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je souhaite quand même que ce débat soit digne et que l'on ne fasse pas de procès d'intention comme certains propos le laissaient entendre. On a le droit de s'exprimer, on a le droit de penser, même si ces idées ne plaisent pas peut-être à son voisin ou à son contradicteur.

La tâche de la problématique des droits fondamentaux est d'une grande complexité. C'est un travail de professionnelles et de professionnels pointus.

Vous avez décidé l'entrée en matière, il s'agit maintenant d'assumer ce vote. Et en assumant ce vote, nous devons traiter maintenant l'amendement du Parti Radical-Libéral.

On vient avec une motion d'ordre, limiter, voire écarter cette motion d'ordre. Cela est parfaitement illégal. Je vous demande, Mesdames et Messieurs, vous trouverez sur le site du Grand Conseil l'avis de droit de Maître Claude Bumann, chef du service parlementaire, avis de droit qui vient d'être rendu il y a quelques semaines où il dit clairement que le Parlement, même en plénière, peut accepter une proposition d'amendement au dernier moment. Alors, a fortiori, une proposition comme celle du VLR, nous devons être institutionnels, nous devons être démocrates, nous devons la traiter. C'est pas admissible de l'écarter et ce serait contraire, mais j'aimerais, Mesdames et Messieurs, allez lire l'avis de droit de Claude Bumann, extrêmement complexe sur plusieurs pages et puis aussi vous avez refusé, mais je m'incline très démocratiquement, la non-entrée en matière que je préconisais dans un but constructif, c'était pas une sanction, c'était pour avoir un document meilleur. Allez lire le rapport du Juge fédéral Rouiller du 30 juin 2011 dans les documents qu'on a reçus Je pense que vous allez comprendre mon propos et vous convaincre que la matière est extrêmement complexe. Le dévoué président Vionnet se bat comme un beau diable, il a mon respect et ma considération, mais je compatis, car c'est compliqué de mener une Commission, surtout sur un thème d'une complexité comme celle-là. Alors, encore une fois, ne jouons pas, entrons en matière. Traitons l'amendement VLR, donnons lui le sort qu'ils méritent positif ou négatif, mais ne commençons pas à jouer, à refuser la discussion. Merci beaucoup.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herrn Mathieu Caloz.

**Caloz Mathieu, membre de la constituante, VLR**

Alors j'aimerais juste vous dire 2 mots quant à la recevabilité de cet amendement. Alors, la preuve que c'est pas si clair que ça ces articles 58 et 59 du règlement, on sait que quand le bureau a dû se poser la question de savoir comment l'assemblée plénière allait procéder pendant la lecture, la phase d'examen des principes, au début, ils n'étaient même pas sûrs qu'on allait pouvoir déposer des amendements. Et ensuite, je souscris également à ce que dit Edmond



Perruchoud, la Constituante est souveraine. L'article 59 alinéa 5 nous le dit, qu'elle peut en tout temps décider du renvoi d'une disposition du projet de la Constitution en commission. Et puis, si elle décide de passer outre, elle peut même modifier le règlement ou amener une proposition. Donc, il ne faut pas venir dire et opposer des arguments formels à cette proposition qui est une proposition de fond.

Donc, pour ces raisons, il va de soi que nous refusons ou nous maintenons cet amendement et puis que nous soutenons la motion d'ordre du PDCVr. Merci de votre attention.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Frau Caroline Reynard.

**Reynard Caroline, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Chers collègues, le groupe PS et Gauche citoyenne soutient aujourd'hui la motion d'ordre déposée par la Commission 2. Nous ne voulons pas nous arrêter ici sur le fond des articles proposés par le groupe VLR, les remercions au passage pour leur travail, mais la forme sur laquelle ceux-ci et ceux du PDC seraient approuvés. L'amendement A.1.1 du VLR propose de rejeter d'entrée la grande majorité des articles travaillés par la Commission 2 en les remplaçant par le fruit de leur propre travail, se substituant ainsi à la Commission et son travail fourni depuis des mois. Travail de commission alimenté, je vous le rappelle, par des propositions et idées dont en principe au moins un ou une représentant.e de chacun des groupes politiques est présent.e dans cette salle aujourd'hui.

La démocratie se constitue en débats, discussions et échanges. Nous ne pouvons pas en un seul vote et d'entrée de jeu accepter une vingtaine d'articles, une quarantaine d'alinéas et désapprouver une centaine d'articles ou alinéas constitutionnels de droits fondamentaux proposés par la Commission. L'amendement du PDC apparaît lui faire désaveu des débats en intégrant ce même format de vote systématique.

Nous ne pouvons être tous et toutes du même avis concernant le fond de ces articles, mais nous avons toutes et tous été élus ici afin d'échanger, de débattre sur notre vision du Valais, du futur, d'une Constitution. Nous ne pouvons bacler ces discussions par simple envie de gain de temps. Vous n'avez pas été élus, je n'ai pas été élue, pour être rapide et concis mais pour être en accord avec les besoins présents et futurs de la population valaisanne. Cela prend du temps, de l'énergie et ne peut qu'être atteint par la force de l'intelligence collective. Celle-ci ne peut vivre autrement que par la parole, le dialogue. Ne nous privons pas de cette force, laissons le débat vivre au nom de notre démocratie et de notre devoir d'élus. Le groupe PS et Gauche citoyenne vous propose alors de soutenir la motion d'ordre déposée par la Commission 2, rejetant la systématique des votes afin que chaque article et amendement puisse être discuté. Merci.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Frau Verfassungsrätin, das Wort hat Herr Damien Clerc.

**Clerc Damien, membre de la constituante, PDCVr**

Alors nous voulions un débat de fond, eh bien, nous sommes dans un débat de fond.

J'aimerais mettre un petit peu de gaieté dans ce moment parce que je sens qu'on commence à fatiguer en même temps. Quand on dit bonjour en Valais, on peut s'acquitter simplement d'une formule de bienséance, ou on peut ajouter quelque chose en plus. Moi j'aime bien ce petit moment, vous savez, les Valaisans ils sont pas très prolixes, parlent pas beaucoup. Sauf moi, mais ça, je ne suis pas le seul, il y a quelques exceptions dans cette salle. Mais quand on dit bonjour et qu'on laisse un temps de silence, ce moment-là, il y a quelque chose de fondateur.

C'est le moment, là je prendrais Levinas,[...], ce vis-à-vis, il a quelque chose de magnifique. Et grâce au silence, il y a un espace qui est ouvert où l'autre il peut prendre sa place. J'aimerais rebondir sur cette analogie pour dire 2 choses : une première chose sur notre manière de travailler. J'avais entendu les souhaits de certaines personnes d'éviter à tout prix le travail en silo. Et peut-être ce qui nous amène aujourd'hui un malaise dans cette assemblée, c'est une forme de travail en silo.

Il me semble que les Constituants, à la lecture des différents rapports, à la lecture aussi des procès-verbaux, ont essayé de faire remonter plusieurs inquiétudes au niveau de la Commission 2. Je ne suis pas sûr qu'elles aient été prises en compte. Sinon, on ne serait peut-être pas dans ce genre de discussion maintenant. Et j'aimerais qu'on apprenne à travailler mieux ensemble.

La deuxième chose, c'est sur le fond, c'est une belle discussion que nous avons. En gros c'est : est-ce que nous voulons une Constitution qui étale énormément d'articles ou est-ce que nous voulons quelque chose de synthétique ? Eh bien je vous dis honnêtement, la loi sur le travail en Suisse fait 120 pages, en France elle fait 8000 pages. Ca c'est plus une question de clarté, ça devient totalement illisible.

Moi, je pense que si nous voulons une Constitution dans laquelle nous voulons laisser un espace ouvert aux Valaisannes et Valaisans, il faut éviter l'envie de tout normer et d'aller trop dans le détail. Un Valais ouvert, c'est aussi un Valais qui respecte le travail des institutions internationales et la Constitution fédérale. Et là, je nous rends attentifs quand même au piège d'une prétention et d'une arrogance qui serait pas bien reçue du peuple à mon avis. Maintenant, je vais dans une considération pragmatique, je parle en mon nom personnel, je vous le cache pas, chers amis VLR, que votre proposition, m'a d'abord fâché, parce qu'effectivement, je la trouve très intrusive.

Mais dans un deuxième temps, au regard de toutes les propositions qui arrivent cet après-midi, si vous regardez la proposition VLR, la proposition PDC, ou même la proposition socialiste, en fait elles vont toutes dans le même sens, c'est essayer de regrouper un paquet d'articles pour qu'on puisse entrer dans un débat pragmatique et sérieux sur le reste. Et maintenant il s'agit non pas de se faire des faux procès, mais de décider ensemble la solution la plus pragmatique. Pour moi, la Commission 2 doit pouvoir travailler, elle, sur le fond. C'est pour cela d'ailleurs que peut-être un refus d'entrer en matière aurait été une solution élégante et y a pas que la droite, y'a le CSPO qui l'avait proposé aussi. Maintenant, si on accepte la proposition VLR comme une proposition d'architecture, si on l'accepte comme une vision un peu globale d'une volonté d'écrire une Constitution succincte, eh bien peut-être qu'elle fait sens, parce que de toute façon, nous aurons les débats de fond sur ces articles, de toute façon, nous allons y venir. C'est pas facile de trancher. Je vous cache pas que la solution PDC, à mon sens est la meilleure. Il faut choisir entre l'intrusif ou le plus inclusif, on voit bien que la solution socialiste est plus inclusive, une solution intermédiaire ici. Mais maintenant c'est le pragmatisme qui doit parler, peut-être qu'il faut accepter la proposition VLR.

### **Cipolla Jean-Dominique, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe a demandé tout à l'heure de ne pas entrer en matière en suggérant le renvoi à la Commission pour nouvel examen, en tenant compte des remarques formulées, notamment le rapport Rouiller. Ce document nous apparaît d'une importance capitale. Il a été réalisé il n'y a pas si longtemps par une commission extraordinaire ad hoc et présidée par le Juge Rouiller, tel que l'a présenté tout à l'heure mon collègue et Edmond Perruchoud.

Une majorité de Constituants n'a pas suivi notre proposition pourtant bien étayée pour les raisons qui ont été développées tout à l'heure. À la lecture de certains amendements déposés, on s'aperçoit que leurs auteurs rejoignent effectivement notre manière d'appréhender la situation générée par le rapport de la Commission 2. Le catalogue des principes élaborés par la

Commission ne peut-être accepté en l'état. On l'a dit, et je le répète. Par contre, l'amendement VLR qui rend caducs tous les principes et les articles des chapitres A et B peut-être considéré comme très habile tactiquement. En effet, il développe simplement et uniquement les principes. Il ne formule pas de catalogue fastidieux des droits. L'amendement ne reprend pas systématiquement la Constitution fédérale intégralement ou partiellement. Cette façon de faire peut agréer à notre formation politique, avec quelques remarques sur lesquelles nous pourrions revenir en temps opportun. L'UDC souhaite formuler quelques commentaires à propos de cet amendement mammoth. Il est relativement bien structuré dans son ensemble. L'homme et la femme ont droit au salaire égal, c'est entendu. Nous sommes pour la protection de la bonne foi, encore faudrait-il définir cette bonne foi en ces temps où beaucoup de gens perdent la foi tout court. Notre parti peut s'accommoder des libertés individuelles décrites mais pour nous, une mort digne se comprend dans le respect de la vie, de la conception à la mort naturelle. Quant à la liberté des médias, nous ne sommes pas évidemment pour la censure mais, à situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. La protection des lanceurs d'alertes nous convient particulièrement, puisque plusieurs des nôtres en ont fait partie ces dernières années et même avant. Nous reviendrons sur les détails au moment de la rédaction de la protection spéciale. Dans les droits sociaux, la solidarité sociale fait état du droit d'inclusion, si c'est pour sacrifier à l'esprit du temps comme nous le supposons, ce droit n'est pas nécessaire voir indispensable.

In fine, l'amendement VLR traite de 2 catégories de citoyens, les vieux dont je fais partie, et les handicapés. Ces catégories doivent-elles être traitées à part ? C'est une question, car si l'on admet cette façon de faire, dans son principe, toute une série d'autres catégories sociales pourraient faire l'objet d'articles spécifiques, ce que nous ne souhaitons pas.

Sous ces différentes réserves et brièvement, je peux dire que le groupe UDC-UdC est disposé à voter l'amendement VLR tel que présenté.

### **Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herr Florian Evéquoz.

### **Evequoz Florian, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Chères et chers collègues, bonjour. Comme nous avons la chance que nos débats passent sur canal9, j'aimerais prendre une minute pour expliquer aux personnes qui nous regardent maintenant ce qui est en train de se passer. Donc, les membres de la Constituante ont travaillé depuis une année dans des commissions, chaque commission s'occupe d'un chapitre de la Constitution, fait des propositions. En ce moment, nous commençons la discussion sur les principes de la Commission 2, la Commission des droits fondamentaux, c'est un chapitre important, puisque c'est la base essentielle des démocraties modernes. Vous connaissez la fameuse déclaration des droits de l'homme de la Révolution française : « Tous les hommes naissent libres et égaux en droit », les droits fondamentaux, c'est ça. Il y en a d'autres, il y a d'autres droits fondamentaux, la liberté d'expression qui nous donne par exemple le droit de débattre, le droit de défendre nos opinions, ce qui est particulièrement utile aux minorités qui sinon ne pourraient pas exprimer leur opinion. Et c'est pas pour rien que les révolutionnaires ont proclamé immédiatement après avoir renversé la monarchie ces droits fondamentaux, parce que c'est la base d'une démocratie qui distingue la démocratie d'autres régimes peu glorieux dont on dit souvent qu'ils ne respectent pas les droits de l'homme, les droits humains.

Aujourd'hui la Commission 2 présente ses propositions de droits fondamentaux, des groupes politiques trouvent qu'il y en a trop. Parenthèse, moi je suis professeur, quand un étudiant a trop travaillé, j'ai du mal à prendre son travail, à le mettre à la poubelle et à lui donner une punition. J'ai plutôt tendance à le féliciter et à traiter son travail. Mais bon, c'est trop précis, il y en a trop, c'est mal structuré, que sais-je. Donc ils proposent un amendement sur lequel on va voter, qui demande de remplacer tout le travail de la Commission par une autre liste de droits. Le

problème, je parlais de la Révolution française, c'est l'effet guillotine de cet amendement. Si on accepte cet amendement du VLR et, dans une moindre mesure, une partie de l'amendement du PDCVr, on décapite entièrement le travail de la Commission sans avoir pu le discuter. On n'a pas encore discuté de fond une seule minute depuis qu'on a commencé ce débat. On ne discute pas du fond, on décapite le travail, on le remplace par une nouvelle liste dont on aura pas non plus discuté. Alors je vous lis les instructions officielles, c'est : cet amendement rend tous les principes des chapitres A et B caducs. 80 principes caducs, tchac guillotine. En échange, on vous donne alors une nouvelle liste de principes, très bien. Qu'est-ce qu'on fait si on est d'accord avec une partie de ces nouveaux principes mais pas avec d'autres ? Rien, c'est à prendre ou laisser, guillotine.

Le travail de la Commission, tous les rapports de minorité, le travail du secrétariat général, de ses juristes, tous les amendements individuels, tout passe à la poubelle. Poubelle immédiatement.

La discussion sur la Commission 2, l'avantage, c'est qu'elle sera terminée en 10 minutes chrono. On passe à la prochaine Commission, vous vouliez de la démocratie, à la place on vous propose un peu de censure. C'est une mauvaise nouvelle pour vous, Mesdames et Messieurs du PDCVr, vous proposez un amendement en soutien aux nouveaux parents, l'amendement B.35.1 : guillotine. Le débat est censuré et nous n'aurons pas le droit d'en parler. C'est une mauvaise nouvelle pour vous, Mesdames et Messieurs de l'UDC, votre amendement sur le droit au mariage et à la famille B.15.1, nous n'aurons pas le droit d'en parler. Mauvaise nouvelle pour vous, Mesdames et Messieurs du CVPO, votre amendement sur le droit à l'éducation, B.17.2, nous n'aurons pas le droit d'en parler. Mesdames et Messieurs du PS, mauvaise nouvelle, votre amendement sur l'usage abusif des données personnelles numériques, B.4.1, nous n'aurons pas le droit d'en parler. Monsieur Zurbruggen SVPO, mauvaise nouvelle, vous proposez un amendement sur la liberté de réunion, nous n'aurons pas le droit d'en parler. Et puis, Mesdames et Messieurs qui nous suivez sur canal9, mauvaise nouvelle pour vous, vous vouliez savoir quels droits fondamentaux seront la base du Valais du vingt-et-unième siècle, eh bien, il se pourrait que l'on n'en parle pas, que ça soit la guillotine qui parle, et que vous deviez faire confiance à un paquet droit, peut-être très bien, mais qu'on vous refile, avouons le, un peu en catimini, en tous cas sans explication ni débat.

Ce matin mes chers collègues, vous avez été très nombreux de gauche à droite de cette salle à appeler un vrai débat de fond, Kurt Regotz, CSPO, a rappelé que nous sommes le pays le plus démocratique, Damien Fumeaux, UDC, a évoqué les principes qui ont présidé à la fondation démocratique de la Suisse moderne, Philippe Bender, VLR, a rappelé notre attachement aux institutions, tout à l'heure Monsieur Perruchoud a appelé de ses vœux à se concentrer sur le débat, le vrai débat, Madame Marie Zuchuat, PDC... Eh bien, débattons, respectons les institutions et la démocratie. Au fond, c'est tout à fait possible de penser que le travail de la Commission 2 n'est pas bon, qu'il faudrait le réduire. C'est-ce que vous appelez de vos vœux, c'est constructif. Je salue d'ailleurs le travail du VLR et du PDCVr de proposer des alternatives, mais pas sous la menace de la guillotine. Pas en censurant à l'avance toute discussion. Nous devons nous donner la possibilité de débattre. Et pour cela, nous devons accepter cette motion d'ordre de la Commission 2 qui supprime la clause guillotine, pour rendre possible un débat serein, des votes clairs et précis sur chaque proposition. On l'a vu ce matin, ça fonctionne, les débats sont efficaces. Ce matin il y avait 5 blocs dans la Commission, il y a 7 blocs dans la Commission 2. Vous n'allez pas me dire qu'on ne va pas arriver à cette tâche et offrir un débat transparent sur les droits fondamentaux au gens qui nous suivent et à qui nous sommes redevables.

Au nom du groupe Appel Citoyen, je vous invite donc à accepter la motion d'ordre de la Commission 2. Et un dernier point important, si vous l'acceptez, vous supprimez la clause guillotine, personne n'a rien à perdre.

Chacune des propositions qui ont été faites dans l'amendement VLR, chacune des propositions de l'amendement PDCVr ont été ventilées dans le tableau des votes. Nous allons-

nous prononcer, débattre et voter sur chacune de ces propositions. Nous ne perdons rien à supprimer la clause guillotine. Vous pourrez les expliquer en détail à tous les membres de la Constituante, vous pourrez les expliquer en détail à toutes les personnes qui suivent nos débats et vous pourrez nous convaincre de la justesse de chacune de vos propositions. Je me réjouis d'en débattre avec vous, sans guillotine, sans censure, et entre démocrates, merci.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herrn Fabian Zurbriggen.

**Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Werter Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wir haben es heute mehrmals gehört, dass man die lange Dauer der Arbeit würdigen muss. Diese Verfassung wird zur Abstimmung kommen und das Volk wird anhand dessen was darin steht entscheiden und nicht, ob wir fleissig daran gearbeitet haben. Ich glaube nicht, dass das wirklich ein gültiges wichtiges Argument ist. Wir müssen uns die Frage stellen, was sollen wir dort schreiben? Die Kommission hat angesichts der grossen Zahl von Artikeln und angesichts dieses Umfangs, dass Sie uns jetzt hier präsentieren, hätten Sie selber erkennen können, dass das übertrieben ist. Das wollten Sie nicht sehen und jetzt gibt es Reaktionen darauf. Ich glaube, die sollten Sie akzeptieren. Wir von der SVPO unterstützen, dass es neue Anträge gibt von der VLR, von uns, von der CVP Unterwallis und möchten diese zur Abstimmung kommen lassen. Besten Dank.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, es gibt noch eine Wortmeldung. Ich gebe das Wort an Laurence Vuagniaux.

**Vuagniaux Laurence, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens**

Chères et chers collègues, vouloir réduire et reformuler les principes de la Commission 2, nous sommes à l'évidence tous d'accord là-dessus. Proposer un squelette pour la suite du travail de la Commission 2, comme le propose le VLR, pourquoi pas ? Par contre, se substituer à la Commission 2 en proposant une reformulation de la majorité des principes proposés nous paraît quelque peu cavalier, voire présomptueux. Je ne reviendrai pas sur les arguments brillamment mis en avant par les groupes PS et Appel Citoyen et vous annonce que le groupe Verts et Citoyens soutiendra la motion d'ordre et nous vous invitons à faire de même. Merci.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Frau Verfassungsrätin, ich erteile das Wort noch einmal an Herrn Côme Vuille.

**Vuille Côme, membre de la constituante, VLR**

Merci, Monsieur le Président, chères et chers collègues, je ne veux pas allonger, il y a pas mal de choses qui ont déjà été dites mais je ne peux pas laisser passer non plus ce qui est en train de se dire et l'image qu'on veut donner du groupe VLR. J'aimerais quand même rappeler qu'il ne faut pas faire un faux procès au groupe VLR. Cela a été dit précédemment par Monsieur Clerc et c'est tout à fait juste. On nous accuse d'empêcher le débat. Qu'est-ce qu'on fait en ce moment? Qu'est-ce qu'a fait Monsieur Cipolla également juste avant ? Il a également exprimé des remarques sur certains points de notre amendement, ce qui est tout à fait possible d'être fait, parce que nous sommes en train de discuter de notre amendement.

Nous n'empêchons pas le débat, c'est une fausse image et c'est mensonger de le dire ainsi. Sur le fond, cela a été et aussi clairement rappelé, nous avons simplement reproposé une

structure, l'essentiel des thèmes et des principes qu'on veut nous soumettre en disant : on a mis tous les principes, mais ils font 90 principes, à examen, ils se retrouvent dans notre proposition. Nous avons cherché, avec la Commission aussi, une solution parce qu'il faut pas se leurrer, ce qui se passe aujourd'hui, il faut aussi le dire clairement, je pense que la Commission, elle devait sentir quand elle a vu le nombre d'amendements qui ont été déposés, quand on s'est posé la question avec la Commission, comment on allait traiter cette Commission aujourd'hui, elle a senti aussi que peut-être c'était pas aussi évident et qu'il y avait peut-être une insatisfaction sur la manière de présenter, encore une fois pas sur le fond, mais sur la manière de présenter aujourd'hui ce texte.

Donc, on a cherché des solutions. Une solution, ça a été dit, c'est que la Commission aurait pu dire : on revient en novembre en reprenant votre structure, ok. Cette solution n'a pas été prise. Une autre solution, on nous dit : vous avez mis la clause guillotine, mais une solution intéressante aurait pu être que la Commission nous dise quels principes ne figurent pas dans notre amendement et, à ce moment-là, on aurait pu tout à fait discuter et de dire : écoutez, on peut très bien réduire à ce moment-là notre amendement en disant que ce principe, 2 ou 3 principes effectivement, qu'on aurait peut-être omis lors de notre rédaction de notre amendement général, puissent être discutés et que la clause guillotine, entre guillemets puisqu'on l'a baptisée comme ça, ne soit pas applicable pour ces principes. Pourquoi elle rend tout caduc ? Parce qu'effectivement elle traite de tout le travail de la commission.

Il ne faut pas non plus renverser les positions, le travail de la Commission est connu. On a tous un rapport, le rapport il est public, tout le monde peut aller le voir, on sait très bien la position de la Commission. Vous voulez discuter des autres amendements. La plupart des amendements, c'est biffer, biffer, biffer. Je ne vois pas en quoi la discussion peut-être amenée si on passe du temps effectivement à prendre ces amendements les uns après les autres et encore une fois les groupes politiques, comme l'UDC l'a très bien fait juste avant, peuvent s'exprimer. Ces remarques serviront de matériaux pour la commission en première lecture. Donc, je crois qu'il est important de dire que le groupe VLR essaye d'apporter une solution avec cette proposition. Les groupes qui ne veulent pas le soutenir parce qu'ils veulent défendre coûte que coûte leurs amendements eh bien ils ne soutiendront pas, mais qu'on nous dise pas que c'est nous le problème et que nous nous battons finalement contre la démocratie et contre nos débats aujourd'hui, c'est pas le cas. Donc notre amendement doit être maintenu, la motion d'ordre qui finalement nous dit... on nous dit qu'on ne peut pas débattre et la motion d'ordre veut nous empêcher de débattre, donc là j'ai aussi un peu de peine avec ça. On doit refuser cette motion d'ordre, on doit voter notre amendement et ensuite la majorité décidera, merci.

### **Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herrn Gerhard Schmid.

### **Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO**

Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen. Wir sind mitten in einem Glaubenskrieg, der wiederholt sich wie bereits in der Kommission. Es gibt nach dem Reglement dann vielleicht eine Guillotine, das ist 59 letzter Absatz, wir können auch das ganze Paket zurückweisen. Das wäre eigentlich der richtige Punkt im gegenwärtigen Diskussionsstand. Und ich überlege mir ganz fest, ob ich diesen Antrag einbringen will, die Rückweisung an die Kommission, das ist etwas ganz anderes als das Nichteintreten. Eine Rückweisung, Sie wissen nun wie die Mehrheit eigentlich denkt in der Kommission und bitte lassen Sie sich belehren, dass es einfach in dieser Kommission nicht Zufälle gibt und im Plenum sowieso nicht. Was wir vor uns haben, alle diese Grundsätze und diese zusätzlichen Anträge der Minderheitsbericht, das ist Ballast. So kommen wir nicht weiter und ich stelle den Antrag, die Sache zurückzuweisen an die Kommission. Danke.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Herr Verfassungsrat, wir nehmen das so zur Kenntnis. Es gibt keine weiteren Wortmeldungen. Wir werden jetzt aber der Reihe nach abstimmen, was uns vorliegt.

Herr Perruchoud, wenn Sie noch eine materielle Berichtigung haben, können Sie diese noch bringen.

**Perruchoud Edmond, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Je voulais faire chorus aux propos du préopinant, sa remarque est parfaitement juste, quand l'on préconisait une non-entrée en matière, dans mon propos, je l'ai dit, de renvoyer l'objet à la Commission, c'était pas d'arrêter définitivement la discussion, mais c'était de renvoyer.

Celui qui s'est exprimé tout à l'heure a raison, je m'inscris dans sa foulée.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat. Wir werden jetzt zur Abstimmung schreiten. Erster Ordnungsantrag von Herrn Vionnet. Er verlangt, dass der Antrag der valeurs libérales radicales und der PDC valais romand zweiter Teil als ungültig erklärt wird. Wer dieser Motion zustimmt, drückt die grüne Taste, wer gegen diese Motion ist, drückt die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Die Motion wurde mit 78 Nein zu 37 Ja und 7 Enthaltungen abgelehnt.

Wir haben jetzt die zweite Motion die eingegangen ist. Diese geht darum, dass wir als ersten Punkt in unserer Debatte am Nachmittag dann, den Antrag der VLR als erstes abstimmen. Wer dieser Ordnungsmotion zustimmt, drückt die grüne Taste, wer dagegen ist die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 79 Ja zu 35 Nein und 6 Enthaltungen haben Sie die Tagesordnung geändert und wir werden dann über den VLR Antrag abstimmen.

Nun gibt es noch einen dritten Antrag, die Rückweisung an die Kommission zu beschliessen. Wer diesem Rückweisungsantrag zustimmt, drückt die grüne Taste, wer diesen verwirft die rote Taste, die Abstimmung läuft. Sie haben diesen Rückweisungsantrag abgelehnt mit 52 gegen 60 und 9 Enthaltungen. Daher können wir jetzt fortfahren und stimmen über den Antrag der VLR ab. Herr Bourgeois wünschen Sie das Wort, ist das richtig? Ich erteile das Wort an Herrn Gaël Bourgeois.

**Bourgeois Gaël, membre de la constituante, Parti socialiste et Gauche citoyenne**

Monsieur le Président de séance, chers membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, je me permets d'intervenir à ce moment-là, étant donné qu'on considérait qu'on était dans la motion d'ordre tout à l'heure, pour défendre tout simplement la position et l'amendement du PS et Gauche citoyenne sur le traitement de cette Commission 2.

Tout d'abord on souhaite nous aussi saluer le travail qui a été fait en Commission. C'est un travail, quoi qu'on en pense, qui est fouillé, qui est approfondi, qui est réfléchi. On a aussi tenu un peu les mêmes thèses que tout le monde, trop d'amendements c'est facile, on coupe un petit peu par-ci par là et on trouve les solutions assez facilement. Nous avons fait ce travail dans notre groupe et nous avons en tout cas une commissaire qui a défendu bec et ongles et qui a démontré les réflexions et la qualité des réflexions qu'il y avait sur chacune des propositions de la Commission 2. Ce travail, nous l'avons fait. J'espère que vous avez testé aussi vos commissaires, autrement on vous prête la nôtre pour faire ce test-là et vous rendre compte à quel point le travail a été fouillé, ils ne se sont pas simplement dit, on embarque le tout, on fait un grand fouilli, on balance ça dans notre rapport. Clairement pas, et je crois qu'il faut vraiment insister là-dessus. On est très loin de cette approche-là.

Le groupe Socialiste est d'avis que la proposition de biffer, de manière assez radicale, ne nous mentons, pas toute référence, même vague et lointaine à la Constitution fédérale n'est pas une approche très sérieuse, beaucoup trop radicale. Il y a certains droits fondamentaux qui

doivent impérativement, et quand je dis impérativement, c'est impérativement, être rappelés dans notre future Constitution cantonale. On ne peut pas se passer tout simplement de tous les droits fondamentaux, certains doivent figurer dans notre future Constitution. L'amendement VLR, merci pour le travail. J'en doute pas.

Je paraphraserai quand même Côme qui en début et lors du traitement de la Commission 1, nous a expliqué qu'on ne pouvait pas donner à un petit groupe de la Constituante ou du Grand Conseil, charge d'élaborer un premier projet pour la Constitution. C'est effectivement ce qu'a fait malgré tout le VLR aujourd'hui. J'entends bien, vous avez fait des propositions, on est pas dans un système où le VLR doit répondre à la Commission 2, la Commission 2 ou VLR sans consultation des autres groupes, il y a des instances intermédiaires pour ça. Il aurait peut-être été intéressant de consulter tout le monde pour voir si une solution pouvait être faite, malheureusement, ça n'a pas été le cas, mais je pense quand même qu'on ne peut pas récupérer le travail d'un seul groupe, le substituer à des mois de travail de la Commission et le traiter de manière complète comme ça.

Je vous préviens d'avance effectivement si cette solution devait être retenue, nous allons considérer que tous les amendements qui nous auraient intéressés aujourd'hui, qu'on aurait voulu traiter, qu'on aurait soutenus, on reviendra avec parce qu'on considérera qu'ils n'ont pas été traités. On ne peut pas décider aujourd'hui qu'en un vote tout le monde dans cette salle, en tous cas la majorité est à 100% d'accord avec la version VLR et à 100% pas d'accord avec la version de la Commission. Donc on ne pourra pas se contenter de ça. Et là on a un vrai travail, on a un vrai travail parce que si on repart avec cette solution VLR, on n'en saura pas plus aujourd'hui sur les intentions de ce plénum et je ne suis pas d'accord lorsque l'on dit : oui, monsieur Cipolla s'est exprimé, d'accord, mais est-ce que monsieur Cipolla fait l'entier des voix de son groupe au même titre que moi ? c'est pas lié à toi Jean-Dominique, au même titre je m'exprime, je ne garantis pas que les 9 membres de mon groupe sont toujours d'accord avec moi. Donc non, nous n'avons pas de ligne claire et définie par le plénum pour poser les droits fondamentaux et de nouveau, je crois que ça a été bien dit, on parle de droits fondamentaux, on n'est pas en train de parler d'un petit élément annexe de notre future Constitution.

Notre amendement est un amendement de compromis entre un amendement PDC qui de notre point de vue va trop loin et une Commission qui a peut-être été trop loin aussi, et on essaye de revenir un petit peu en donnant la possibilité à la Commission de dire que tout ce qui est du niveau fédéral comme clairement indiqué comme tel, repris 100% comme tel, n'est pas traité aujourd'hui. Toute façon, on peut pas les refuser, techniquement on peut que décider de les faire apparaître ou de ne pas les faire apparaître dans notre Constitution. Ils s'appliquent de toute façon dans notre Canton. Donc ces éléments-là repartent en Commission, ils traitent, ils déterminent ceux qui sont vraiment essentiels cette fois-ci, il faudra faire un petit peu de tri et puis ça permet effectivement une vraie discussion sur tous les éléments importants, qu'on ait une direction aujourd'hui. 9 mois de travail pour arriver à la conclusion que ce qui a été défini par le groupe VLR, merci encore une fois, mais qui a été défini par le groupe VLR dans un petit groupe et en aparté n'est pas quelque chose de satisfaisant démocratiquement. Donc importance de débattre aujourd'hui.

Merci de soutenir notre amendement qui, je le rappelle, est une solution de compromis qui permet d'aller de l'avant et de donner quand même une direction pour savoir où doit aller cette Commission 2 et pas finalement la renvoyer à ses études avec un programme que tout le monde ne pourra pas soutenir de manière définitive. Merci.

### **Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Das Wort wird nicht mehr verlangt und wir kommen zur Abstimmung. Wer den Abänderungsantrag der valeurs liberales radicales unterstützt, drückt die grüne Taste, wer ihn ablehnt, drückt die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 71 gegen 45 und 6 Enthaltungen haben



Sie den Antrag der VLR unterstützt. Damit entfallen weitere Blöcke: Block 2, Block 3, Block 4, Block 5, Block 6 und wir fahren weiter dann im Block 7.

Ich habe noch eine Wortmeldung vom Frau Céline Ramsauer, ich erteile Ihnen das Wort. Danke, das war ein Missverständnis. Wir sind bei Block 7, ich erteile das Wort an Frau Natacha Maret.

### **Maret Natacha, membre de la constituante, PDCVr**

Chers membres du Collège présidentiel, chères et chers collègues, la Commission 2 n'avait pas seulement pour but de parler des droits fondamentaux et sociaux mais également de se pencher sur la société civile, ce qu'elle a fait dans les articles du bloc 7. Je ne vais pas m'étayer sur les différents arguments pour et contre qui sont présents largement dans le rapport.

La Commission aimerait ici amener une précision concernant l'article sur la transparence. La Commission a souhaité dans cet article une transparence double à tous les niveaux, autant au niveau du parti qu'au niveau des élus et non pas seulement le parti comme ce qui est demandé dans l'amendement du PDC. Merci pour votre attention.

### **Savioz Jean-Marc, membre de la constituante, PDCVr**

Mesdames et Messieurs les membres du Collège présidentiel, Mesdames et Messieurs les Constituantes et les Constituants, concernant le bloc 7 sur la société civile, le PDCVr demande de ne pas qualifier de *civile* la société vivante et diverse dont l'Etat reconnaît l'importance. En effet, si nous reprenons la définition du dictionnaire, le Robert, sous société, nous y lisons : ensemble de personnes entre lesquelles existent des rapports durables et organisés. Ainsi, la Constitution organise le fonctionnement de cette société en définissant les lignes des 3 pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire. En ce qui concerne le rapport de minorité MC.3.2, les partis veillent à une mise en oeuvre d'une représentation équilibrée. Qu'est ce qu'on entend par une représentation équilibrée ? Le même nombre de femmes que d'hommes, de salariés que d'indépendants, de jeunes que de retraités, de montagnards que des citadins, de politiciens de langue allemande que de langue française ? Cette proposition semble s'approcher des quotas qui paraissent très simples en théorie mais impossibles à appliqués dans la pratique et qui pourraient même être anticonstitutionnels. Et même si les partis seraient libres de déterminer eux-mêmes les mesures qu'ils souhaitent mettre en oeuvre, ne risque-on pas d'éliminer certaines et certains candidats de valeur pour respecter un quelconque équilibre ?

Nous pouvons relever que les partis sont des associations de droit privé, articles 60 et suivants du code civil, à ce titre ils sont libres de leur choix pour vivre dans une démocratie exprimée, le choix revient au peuple. Imposer une représentation équilibrée, c'est induire l'incapacité du peuple de choisir, c'est penser qu'un homme de 50 ans représente forcément les sensibilités d'un homme de 50 ans, c'est imposer un diktat de la statistique et de la démocratie miroir. Le peuple doit pouvoir se penser, se rêver, se projeter, c'est à lui de s'exprimer librement et non à l'état de dire au parti ce qu'il doit faire.

Concernant la garantie de transparence du financement de la vie politique, le PDCVr est bien entendu favorable à cette transparence, compte tenu que les groupes PDC du bas et du centre, par leurs chefs de groupe Joachim Rausis et Sidney Kamerzin, avaient d'ailleurs déposé une motion au Grand Conseil dans ce sens en 2019 afin de renforcer la confiance du citoyen dans les institutions.

Cette motion avait été acceptée très clairement par le Grand Conseil. Dans le cadre du financement, ce qui intéresse la population, c'est de savoir si les partis et les parlementaires sont indépendants des donateurs. Fournir l'identité des personnes ayant participé au financement d'un parti politique pourrait faire renoncer ces personnes voulant rester discrètes. Egalement, communiquer les revenus des mandats des élus, des autorités cantonales ainsi que les revenus d'activités en lien avec ces mandats va trop loin. On entre ici dans la sphère privée. Cette

proposition va limiter le financement privé en politique dont le système de milice suisse a besoin pour fonctionner. Merci de votre attention.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herrn Jean-Daniel Nanchen.

**Nanchen Jean-Daniel, membre de la constituante, Les Verts et Citoyens**

Mesdames et Messieurs du Collège présidentiel, chères et chers collègues, après ce tsunami, j'aurais eu besoin d'une pause avant de défendre l'amendement du groupe Verts et Citoyens. Mais bon, je vais le faire quand même.

L'Etat doit soutenir le bénévolat, mais surtout encourager le travail et favoriser la création d'emplois rémunérés. Sans bénévolat, il serait difficile d'organiser et d'offrir au public valaisan des manifestations culturelles, artistiques et sportives. Les bases politiques sont aussi très concernées. Cependant, dans le cadre de besoins pérennes, comme la garde d'enfants, l'accompagnement de personnes âgées, fragilisées ou en situation de handicap et l'accueil de personnes migrantes, l'Etat, les collectivités publiques et les associations doivent se doter de professionnels au bénéfice de compétences reconnues, attestées et surtout valorisées financièrement.

Le groupe Verts et Citoyens pense que l'état doit soutenir le bénévolat mais non l'encourager, au risque de se reposer de plus en plus sur la société civile pour effectuer des tâches professionnelles. Au principe C.2.1 le groupe Verts et Citoyens vous demande donc de soutenir sa proposition, de biffer le point 4 de ce principe sur l'encouragement du bénévolat. Merci.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Fran Cilette Cretton.

**Cretton Cilette, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Chers membres du Collège présidentiel, chers collègues, contrairement au PDC du Valais romand, certaines fractions politiques n'ont pas de grands soucis à donner le nom de leurs généreux donateurs. C'est clair que la transparence est quelque chose d'important et que c'est précisément dans des domaines comme cela qu'elle devrait pouvoir s'exercer quant aux partis politiques. Le groupe Appel Citoyen a déposé un amendement qui demande qu'il y ait un financement au moins partiel des fractions politiques et des partis politiques dans ce Canton. J'entends par là que de l'Etat contribue à toutes les tâches d'intérêt public qu'accomplissent les partis politiques. Je pense notamment à une grande partie de l'information des citoyens en matière de votations, au recrutement des candidatures, à l'organisation des campagnes électorales, des instruments qui sont absolument indispensables à l'exercice de la démocratie. Pourquoi nous souhaitons un financement des partis politiques par l'Etat, et j'entends aussi par les communes ? Parce que toutes les fractions politiques, n'ont précisément pas la possibilité d'avoir des donateurs. Les minorités doivent souvent compter exclusivement sur les cotisations de leurs membres, quand elles ne sont pas obligées de leur demander, même une partie de leurs revenus de la politique pour pouvoir faire leur travail. Je pense que si l'Etat apportait un certain financement aux partis politiques, il serait aussi en droit d'attendre un certain nombre de services et je pense tout particulièrement ici au fait que les partis politiques devraient avoir la quasi-obligation de recruter de manière équilibrée des hommes et des femmes en matière de candidature à tous les niveaux possibles.

Si l'Etat subventionnait les partis politiques, il aurait aussi la possibilité d'émettre des règles qui devraient être appliquées.

Donc que ce soit au niveau de la transparence ou au niveau d'autres règles.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Frau Verfassungsrätin, ich erteile das Wort an Frau Martine Rouiller.

**Rouiller Martine, membre de la constituante, Appel Citoyen**

Mesdames et Messieurs du Collège présidentiel, chers collègues, je vais vous parler de l'amendement du rapport de minorité, C.3.2. Nous avons décidé de rajouter une partie : les partis veillent à la mise en oeuvre d'une représentation équilibrée, en particulier entre hommes et femmes. Ca veut dire c'est toujours la même chose, les choses ne changent pas, donc on veut les faire changer, on veut ancrer les choses dans la Constitution, on veut les mettre par écrit, que ce soit fort, que ça montre qu'il y a vraiment une envie d'une juste représentation de la société. En 1970 les Valaisannes acquièrent le droit de vote et d'éligibilité. Ca fait déjà un demi-siècle et pourtant les femmes sont toujours sous-représentées. Actuellement, on compte toujours autour des 20%, 23% dans les conseils municipaux, à voir l'année prochaine, au Conseil d'État y'en a qu'une de toute l'histoire. L'année prochaine y'en aura peut-être même 0. C'est quand même pas possible, c'est pas normal, et nous dépassons ici les principes des compétences. La question elle est pas là, le problème il est pas là. Les femmes, elles sont même plus nombreuses que les hommes à sortir diplômées des universités, et 10 ans plus tard, la moitié sont déjà plus le marché. La société ne donne pas assez d'infrastructures pour pouvoir concilier travail, carrière, vie de famille et, au final, les mêmes schémas sont toujours là. Il est temps, il est temps de rééquilibrer cette situation. Je vous rappelle en passant, que ce sont des mesures transitoires et que des mesures transitoires sont tout à fait conformes au Droit fédéral.

On constate aujourd'hui non seulement que les femmes sont insuffisamment représentées sur les listes, mais qu'en plus leurs chances d'élection sont bien inférieures à celles des hommes, comme en témoignent les divers rapports réalisés par le bureau de l'égalité et de la famille.

Notre assemblée, ici certes dépasse les 30% femmes, mais si on est arrivé à ce stade, c'est bien parce que divers partis et mouvements ont pris des mesures, se sont donnés les moyens pour présenter des listes paritaires. Ca n'a pas été le cas partout et c'est pour ça qu'on arrive pas à 50/50.

Et c'est pourquoi pour nous, il est vraiment nécessaire qu'on ancre ce principe, en particulier entre les hommes et les femmes, une représentation juste et équilibrée. C'est pas énormément demander, juste une représentation juste, équilibrée entre les hommes et les femmes, en particulier entre hommes et femmes.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Ich erteile das Wort an Frau Danica Zurbriggen Lehner.

**Danica Zurbriggen Lehner, Mitglied des Verfassungsrates, CSPO**

Wir ziehen unseren Antrag zur Streichung von 3.1 zurück.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke an Frau Zurbriggen, das Wort wird erteilt an Herrn Fabian Zurbriggen.

**Zurbriggen Fabian, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Werter Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen. In der Demokratie haben wir das Stimm- und Wahlgeheimnis. Was und wen schützt denn dieses Stimm- und Wahlgeheimnis? Jeder Bürger soll die politischen Parteien und Entscheide unterstützen können

die im entsprechen, ohne dass er in der Öffentlichkeit preisgeben muss, welche Politiker er unterstützt. Das ist der Schutz den das Stimm- und Wahlgeheimnis bietet. Ich hoffe, Sie sind sich bewusst, dass die Transparenz der Finanzierung des politischen Lebens, insbesondere in dieser radikalen Form, wie Sie hier von der Kommission vorgeschlagen wird, diesem Interesse zuwiderläuft. Es beeinträchtigt den Bürger in seinen Stimm- und Wahlfreiheiten, denn er soll öffentlich preisgeben, welche Politik er unterstützen möchte. Das ist... eine Medaille hat zwei Seiten. Wir haben Verständnis, dass es ein Anliegen ist, dass man weiss, woher die Gelder kommen, womit Politik gemacht wird. Das ist ein verständliches Anliegen und dafür haben wir... und das ist auch berechtigt. Aber es ist ebenso berechtigt, das Stimm- und Wahlgeheimnis zu schützen und dem Bürger frei zu lassen, öffentlich preis zu geben, was er unterstützt oder eben nicht. Daher beantragen wir die Streichung dieses Artikels und den Schutz des Stimm- und wahlgeheimnisses auch in dieser Hinsicht. Besten Dank.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herrn Damien Raboud.

**Raboud Damien, membre de la constituante, UDC & Union des citoyens**

Monsieur le Président, chers collègues, concernant le C.1.1, la société civile, ah la société civile, avant de l'inscrire et de l'ancrer dans notre Constitution, il est primordial de savoir de quoi on parle. L'expression société civile, continuellement utilisée à tort et à travers est, je vous le cite selon ces définitions officielles, une catégorie de sciences ou d'idéologies politiques d'origine anglo-saxonne qui a reçu plusieurs sens différents, parfois opposés. Dès lors qu'elle revêt des sens multiples et même opposés, comment et pourquoi l'inscrire dans notre Constitution cantonale ? Pour cette raison, nos amis du PDC Valais ont raison d'avoir amendé l'article en ce sens. Pour le reste du contenu du C.1.1, société vivante et diverse, soutien à celle-ci, consultation, etc, il est selon nous « bateau » et n'apporte aucune plus-value au texte général si ce n'est des lourdeurs non-nécessaires et ne mérite donc pas de figurer dans la Constitution.

Je vous remercie de bien vouloir biffer cet article des principes retenus. Merci de votre attention.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat bevor ich Herrn Vuille das Wort gebe möchte ich Frau Danica Zurbriggen Lehner nochmals fragen, wir haben ein Missverständnis, war es der Artikel C.1.1. oder der Artikel C.3.1. den Sie zurückziehen? Entschuldigung jetzt haben sie das Mikrofon. C.3.1.. 3.1. gut Dankeschön und das Wort bekommt jetzt Herr Côme.

**Vuille Côme, membre de la constituante, VLR**

Merci Monsieur le Président, chères et chers collègues, la question de la société civile, ce débat avait déjà eu lieu au sein du bureau transitoire quand il s'est agi de définir les thèmes à attribuer aux commissions thématiques. Qu'est-ce que la société civile ? Doit-on y voir une notion apolitique ?

À nos yeux, il y a l'Etat d'un côté, organisé, puissant, avec des tâches définies à accomplir et la société civile de l'autre, sous les formes diverses qui, par son action altruiste, remplit au final des tâches qui, sinon devraient être reprises sous une forme ou une autre par l'Etat. La société civile comprend donc les associations, le bénévolat, les proches aidants, mais également les partis politiques. Le terme n'est certainement pas le plus heureux. Cette section est inspirée d'un chapitre de la Constitution fribourgeoise qui traite des mêmes thèmes. L'amendement PDC sur le C.1.1 peut trouver un certain écho chez nous, tout en se posant la question finalement, si le terme société seul est vraiment plus adéquat. En définitive, la consultation d'une part, et la Commission

ensuite, devraient peut-être pouvoir nous proposer une formulation plus harmonieuse si elle existe. A ce stade, nous sommes donc pour laisser partir ces réflexions en consultation et suivre la Commission. Un mot enfin sur la transparence du financement des partis. Sur ce point C.4.1, nous suivrons l'amendement CSPO et consorts déposé. En effet, nous sommes pour la garantie de la transparence du financement de la vie politique.

Les ajouts de la Commission à cette phrase ressortent cependant davantage de la législation d'application et nous ne devons pas, à notre sens, aller au-delà dans le cadre de nos travaux et en particulier à ce stade. Merci de votre attention.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, das Wort wünscht Herr Damien Clerc.

**Clerc Damien, membre de la constituante, PDCVr**

Monsieur le Président, juste une remarque, j'imagine que les débats sont terminés. C'est par rapport au vote, puisqu'on va recommencer un vote sur un bloc entier comme ce matin. J'ai une demande, est-il possible d'aller quand même pas trop vite, qu'on ait le temps de bien voir sur quel objet on vote, pour être sûr d'être dans une décision libre. Donc merci de pas aller trop vite quand même dans le bloc. Merci.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke, ich werde mich bemühen. Wir kommen zu den Abstimmungen von Block 7. Dann wäre Artikel C.1.1. Abstimmung 1 Vorschlag PDC Valais Romand gegen den Vorschlag UDC CSPO, wer PDC Valais Romand unterstützt, drückt die grüne Taste, wer UDC CSPO unterstützt die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 88 gegen 29 und 5 Enthaltungen unterstützen Sie den Vorschlag der PDC Valais Romand.

Dieser Vorschlag kommt jetzt in die Abstimmung 2 und wird der Kommission entgegengestellt. Kommission hat grün, der Vorschlag der PDC Valais Romand hat rot. Die Abstimmung läuft. Hier unterstützen Sie den Vorschlag der PDC Valais Romand mit 65 Ja, gegen 54 Nein und 2 Enthaltungen.

Wir kommen zu Artikel C.2.1. Abstimmung 1: Da stellen wir den Vorschlag von der CSPO grün gegen den Vorschlag der Grünen rot entgegen. Wer CSPO unterstützt, drückt die grüne Taste, wer die Grünen unterstützt, die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 51 gegen 36 und 33 Enthaltungen unterstützen Sie den Vorschlag der CSPO.

Dieser Vorschlag der CSPO wird nun dem Kommissionsvorschlag entgegengestellt, wer die Kommission unterstützt, drückt die grüne Taste, wer den Vorschlag der CSPO unterstützt, die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 81 Stimmen unterstützen Sie die Kommission 37 zu Handen der CSPO und 2 Enthaltungen.

Ich komme jetzt zu Artikel 3.1: die CSPO hat ihren Antrag zurückgezogen. Daher haben wir nur noch den Antrag des Appell Citoyen, welchen wir der Kommission entgegenstellen. Wer die Kommission unterstützt, drückt die Taste grün, wer den Antrag des Appells Citoyen unterstützt, die Taste rot. Die Abstimmung läuft. Mit 81 Stimmen unterstützen Sie die Kommission gegen 39 und 2 Enthaltungen.

Wir kommen nun zu einem Minderheitsantrag 3.2. Wer die Kommission unterstützt, drückt die grüne Taste, wer den Minderheitsantrag des Appell Citoyen unterstützt, die Taste rot. Die Abstimmung läuft. Mit 75 Stimmen gegen 39 und 8 Enthaltungen unterstützen Sie den Vorschlag der Kommission.

Wir kommen zum Artikel C.4.1. In der ersten Abstimmung stellen wir die Anträge der CSPO CVPO der PDC Valais Romand gegen den Vorschlag der SVPO durch Herrn Zurbriggen. Wer die CSPO CVPO PDC Valais Romand unterstützt, drückt die grüne Taste. Wer die SVPO

Herrn Zurbriggen unterstützt, die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 93 gegen 23 und 5 Enthaltungen unterstützen Sie den Vorschlag der CSPO CVPO PDC Valais Romand und dieser Vorschlag wird nun der Kommission gegenübergestellt. Wer die Kommission unterstützt, drückt die grüne Taste, für den Vorschlag CSPO CVPO PDC Valais Romand unterstützt, die rote Taste. Moment so.... Die Abstimmung läuft. Mit 78 gegen 39 und 5 Enthaltungen unterstützen Sie den Vorschlag der CSPO CVPO PDC Valais Romand.

Wir sind am Schluss der thematischen Kommission 2. Es ist schneller gegangen, als wir das uns vorgestellt haben und die Diskussion ist auf später verschoben worden. Dies ist der Wille und das Recht des Verfassungsrates und ich schlage Ihnen nun vor, dass wir eine kurze Pause machen von 5 Minuten und dann noch die Eintretensdebatte der Kommission 3 behandeln. Also in 5 Minuten starten wir mit der Eintretensdebatte der Kommission 3.

Meine Damen und Herren, ich bitte Sie, zurück auf ihre Plätze zu gehen, damit wir fortfahren können.

### **Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Ja sehr geschätzte Damen und Herren, darf ich Sie bitten? Hier im Kollegialpräsidium haben wir eben eine Entscheidung getroffen, die in der Kompetenz des Präsidenten liegt. Und zwar werden wir die Kommission 3 morgen Vormittag behandeln, damit wir diese im Block behandeln können und nicht den Unterbruch über die Nacht haben. Dagegen ziehen wir aber den Punkt 4 der Tagesordnung vor... Entschuldigung 6. Die Änderung des Anhangs 2 des Reglementes des Verfassungsrates. Ich hoffe, Sie sind damit alle einverstanden und dazu erteile ich das Wort an Herrn Arnaud Dubois.

### **3. Modification du Règlement de la Constituante du 5 juin 2019**

#### **Änderung des Reglements des Verfassungsrates vom 5. Juni 2019**

#### **Dubois Arnaud, membre de la constituante, VLR**

Mesdames et Messieurs du Collège présidentiel, chères et chers collègues, alors ce changement me prend un peu de court, mais je vais quand même vous expliquer cette demande de report.

Nous étions donc, jusqu'au mois de mars dernier, parfaitement dans les temps au niveau de nos travaux. Malheureusement, la survenue de l'épidémie de Covid 19 nous a ralenti. En effet, elle est intervenue pour nous au pire des moments puisque c'était le moment où nous devions commencer le printemps du Valais et les plenums du printemps dernier. Le bureau a donc réfléchi à plusieurs solutions, a étudié plusieurs pistes, et finalement, il est apparu que la seule piste qui paraissait à l'époque raisonnable était de repousser l'ensemble des travaux de 6 mois. C'est pourquoi nous nous retrouvons aujourd'hui ici à Brigue avec des mesures particulières.

Ces 6 mois de report ont bien sûr un impact dans un calendrier déjà serré à la base. C'est pourquoi le bureau souhaite demander un report du délai final de remise de ces travaux. On souhaite donc demander une prolongation de 6 mois. La question de la durée des mandats des Constituants s'est également posée. Certains ont évoqué l'article 85 de la Constitution cantonale qui fixe la durée des mandats du Conseil d'État et du Grand Conseil à 4 ans.

Cet article n'est cependant pas applicable par analogie à la Constituante. En effet, le décret du Grand Conseil explique que les Constituants se réunissent une dernière fois après le dépôt du projet pour dissoudre l'assemblée. Cela prouve donc bien que la durée du mandat est

donc liée à la durée des travaux et non pas fixée à 4 ans. L'article 85 de la Constitution cantonale n'est d'ailleurs pas mentionné dans les considérants du décret du Grand Conseil. Je tiens à rappeler encore une fois que cette prolongation n'est pas due à un retard dans les travaux mais à une impossibilité de nous réunir au printemps dernier, frappés par une pandémie mondiale dont nous connaissons les effets à travers tout le pays et à travers le monde.

La modification du décret du Grand Conseil sera traitée par le Grand Conseil lors de sa session d'octobre prochain. Pour notre part, nous devons déjà modifier notre propre règlement. Au nom du bureau, je vous demande donc d'accepter de modifier l'article 1 de l'annexe 2 de notre règlement afin de faire passer le délai de remise au Conseil d'État du projet de nouvelle Constitution de 4 ans à 4 ans et demi. Les articles 2 et 3 de l'annexe 2 sont aussi impactés par cette modification et doivent être modifiés en conséquence. Ces modifications concernent notamment le calendrier des phases qui a dû être adapté, toutes les phases étant repoussées de 6 mois. Merci.

#### **Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat. Es sind keine weiteren Wortmeldungen, so können wir über diese Verlängerung abstimmen. Ah jetzt ist eine Wortmeldung noch eingekommen. Herr Romano Amacker, ich erteile Ihnen das Wort.

#### **Amacker Romano, Mitglied des Verfassungsrates, SVPO**

Geschätzter Herr Präsident, werte Kolleginnen und Kollegen, so einfach hier nichts dir nichts diese Verlängerung durchwinken, damit ist die SVPO Fraktion nicht einverstanden. Ich finde es doch ein fragwürdiges Staatsverständnis. Wir hatten eine Aufgabe, eine Verfassung, eine Totalrevision innert 4 Jahren zu kreieren, den Walliser Bürgerinnen und Bürger zu unterbreiten und nun wollen wir einfach hier nichts dir nichts in einer einfachen Abstimmung diese Frist um ein halbes Jahr verlängern. Diese Fristverlängerung ist aus Sicht der SVPO Fraktion unnötig. Es wäre problemlos möglich, durch eine Effizienzsteigerung oder auch beispielsweise durch eine Reduzierung der Bürgerbeteiligung möglich, dass man die Zeitfrist einhalten wird. Weiter befürchtet die SVPO Fraktion massive Mehrkosten, welche durch diese Verlängerung resultieren werden. Selbstverständlich werden Sie grossartig propagieren, dass keine Mehrkosten entstehen, doch gemäss Artikel 8 Absatz 1 des Reglementes erhalten die Fraktionen eine jährliche Entschädigung. Wenn die Frist um ein halbes Jahr verlängert wird, dann fällt dieser Fraktionsbeitrag, das sind 130'000 Franken, ein weiteres Mal an. Darüber hinaus erhält jeder Verfassungsrat eine Informatikpauschale pro Jahr und auch diese Pauschale wird ein weiteres Mal, ein fünftes Mal anfallen. Darüber hinaus werden die neun Mitarbeiter des Generalsekretariats ein halbes Jahr länger beschäftigt und auch daraus resultieren Mehrkosten. Die SVPO Fraktion wird Ihnen deshalb diese Fristverlängerung ablehnen und bitten Sie um Unterstützung. Besten Dank.

#### **Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herrn Gerhard Schmid.

#### **Schmid Gerhard, Mitglied des Verfassungsrates, CVPO**

Herr Präsident, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, wenn ich so jung wäre wie Romano, würde ich auch so sprechen, aber ich gehöre mit vielen Kolleginnen und Kollegen zur Gruppe der Risikofälle und das war doch völlig normal, dass man eine Verlängerung jetzt durchzieht. Was du sagst Romano, das ist einfach etwas für das Podium und für die Presse, aber das hat nichts zu tun mit der ganzen Angelegenheit. Sonst müsstet ihr in eurem Verhalten auch noch an den Tag legen, wo die Wahrheit liegen sollte. Danke.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Danke Herr Verfassungsrat, ich erteile das Wort an Herrn German Eyer.

**Eyer German, Mitglied des Verfassungsrates, Zukunft Wallis**

Herr Präsident, ich habe es heute schon einmal gesagt, die SVP unterlässt keine Gelegenheit für irgendwelche Störmanöver. Jetzt kam das Störmanöver Amacker, der ganz offensichtlich durch Graber geimpft worden ist. Ich habe nur eine Frage oder eine Bemerkung Richtung SVPO: wir haben diesen Antrag, gegen den kein vernünftiger Mensch sein kann; wenn man ein halbes Jahr nicht arbeiten kann, ist es doch logisch, dass man diese Frist verlängern muss. Aber wir haben darüber im Büro diskutiert und im Büro gab es gegen diese Verlängerung keinen Widerstand und im Büro ist auch die SVPO vertreten. Dankschön.

**Der Sitzungspräsident (Ruppen Felix, Mitglied des Präsidialkollegiums, CVPO)**

Es gibt keine weiteren Wortmeldungen und so können wir zur Abstimmung treten. Die erste Abstimmung geht darum, Eintreten zu diesem Vorschlag. Wer den Antrag zur Änderung des Reglementes des Verfassungsrates vom 5. Juli 2019 eintreten will, drückt die grüne Taste, wer dagegen ist, die rote Taste, die Abstimmung läuft. Mit 103 gegen 12 und 5 Enthaltungen haben Sie für Eintreten gestimmt.

Die zweite Abstimmung die wir machen, da geht es um den Inhalt. Wer mit dem Vorschlag des Büros, Änderung des Reglementes, einverstanden ist, drückt die grüne Taste, wer dagegen ist die rote Taste. Die Abstimmung läuft. Mit 97 Ja, 18 Nein und 6 Enthaltungen haben Sie dem Vorschlag des Büros zugestimmt. Ich danke Ihnen dafür. Nun muss der Grosse Rat dann über unseren Antrag im Oktober entscheiden.

Wir kommen zum Schluss der heutigen Debatte. Ich danke Ihnen allen für die guten Diskussionen, die konstruktiven Diskussionen, die interessanten Wortmeldungen. Wir werden morgen um 9 Uhr in diesem Saal weiterfahren mit der Behandlung der Kommission 3. Ich bitte Sie alle ihre Legitimationskarte mitzunehmen und diese morgen dann auch wieder hierher zurückzubringen. Ich danke für den guten Tag und wünsche Ihnen gute Heimkehr und bis morgen um 9 Uhr. Auf Wiedersehen.

*La séance est levée à 16h43.*